

Auray et sa châtellenie (XI^e- milieu XVI^e siècle)

«Petite ville sans clôture, avec un port sur un des bras du Morbihan, à trois lieues de l'Océan et sur la route de Vannes à Lorient» disait l'ingénieur-géographe Ogée¹, Auray (Alré en breton) est un exemple de ville castrale, surgie d'un texte au XI^e siècle (1069), née dans un site portuaire, sous la protection d'un château situé sur les bords escarpés du Loc'h qui n'ont rien « d'une montagne très élevée »(sic)². Au XV^e siècle, la ville comprend deux parties reliées par un pont sur le Loc'h : la ville haute, perchée sur un plateau, rive droite et le «bourg» ou «ville» de Saint-Goustan, rive gauche, tourné vers le port.

Auray n'a pas conservé de comptes seigneuriaux comme Moncontour, d'archives municipales comme Rennes, Nantes, Guingamp ou Tréguier, et les documents officiels de la Chambre des comptes sont peu nombreux et dispersés. Le chercheur serait donc bien démuni pour étudier le passé de cette ville si accueillante s'il ne disposait d'un livre-rentier (censier) de 1545-1547 déposé aux Archives départementales de la Loire-Atlantique³. François I^{er} roi de France se plaint dans une lettre du 13 février 1538 de la diminution de ses droits domaniaux, des abus commis par ses officiers locaux et pense y remédier en ordonnant la rédaction d'un nouveau registre énumérant ses biens, ses droits et ses revenus. Une commission de deux auditeurs de la chambre des comptes est commise pour entreprendre le travail dans les années qui suivent ; il s'agit de Pierre de Callac et de Bernard Rocaz. Ce document n'est pas le premier d'Auray puisqu'il est fait, à plusieurs reprises, allusion à des rentiers antérieurs qui ont facilité l'élaboration du présent volume⁴.

¹ OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, t. I, Rennes, 1843, p. 53.

² BOURDE DE LA ROGERIE, «Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle», *MSHAB*, t. IX, 1928 p. 71-72, 89 ; THOMAS-LACROIX (P.), « Développement des villes et bourgs en Bretagne au début du Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique*, 1966, p. 303 ; LEGUAY (J.-P.), *Un réseau urbain au Moyen Âge ; les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, éditions Maloine, Paris, 1981.

³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982.

⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 34, 40 v^o, 41, 69, 81, 88.

La recherche que nous avons entreprise avec l'aide de P. Robino nous conduira à examiner trois points : l'historique d'Auray de ses origines à l'aube du XVI^e siècle, son paysage urbain, sa vie quotidienne à travers une évocation de l'économie et de la société.

Historique d'une ville bretonne

L'histoire de la ville mérite d'être repensée. Les travaux anciens, aussi estimables soient-ils, sont brefs et certains s'identifient plus à de plaisants récits de voyage qu'à de véritables études scientifiques⁵. Une redécouverte de l'histoire locale se fait à l'initiative de la Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray et de son bulletin (mentionné désormais S. H. A. P. A.).

Les siècles obscurs

Auray n'a guère de souvenir de son passé antique et haut médiéval. Pourtant on sait que les Vénètes (*Veneti*) puis les Gallo-Romains ont occupé le territoire de la future châtelainie, exploité le sol au Leurc'h et au Boceno, pêché et commercé le long de la côte et dans le Loc'h, laissé des témoignages archéologiques de leur présence au *vicus* (bourgade) de Locmariaquer avec un théâtre et l'aqueduc de Rosnarho⁶.

1. — UNE PÉRIODE FÉODALE MÉCONNUE

Une famille d'Auray a-t-elle existé dans un endroit aussi propice à la défense et au franchissement de la ria dès le X^e siècle ? Un certain Gestin d'Auray, écrit alors *Gestinus de Arraio, de Auraio ou de Aradio*, est en tout cas mentionné comme témoin de quatre chartes du duc Conan III de 1132 à 1139 et semble faire partie du petit groupe de conseillers favorisés⁷. Le nom familial ne disparaît pas ; des Auray se retrouvent couramment dans les actes bretons. Certains ont dit qu'une branche aurait survécu à Pluneret jusqu'au XVI^e siècle.

⁵ Les plus sûrs renseignements sur Auray proviennent de J.-M. LE MENÉ, *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, t. I, 1891, p. 26-33 et du colonel E. FONSSAGRIVES, « Notice historique sur la ville d'Auray », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (désormais B. S. P. M.), 1913, p. 142 à 190 et la récente réédition de la *Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray*, 1991.

⁶ On consultera les ouvrages généraux : PAPE (L.), *L'Armorique gallo-romaine*, dans *Histoire de la Bretagne* sous la direction de J. DELUMEAU, collection Univers de la France, éditions Privat, Toulouse, 1969, p. 93 ; GIOT (P.-R.), BRIARD (J.) et PAPE (L.), *Protohistoire de la Bretagne*, éditions Ouest-France Université, Rennes, 1979.

⁷ Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (on dira désormais *Preuves* I, II, III), t. I, 566, 574, 577, 579.

Un château (*castrum*), appelé selon les actes *Alras, Alrac ou Alra*, est dressé sur les bords escarpés du Loc'h. Il accueille, aux alentours de l'an mil, le duc Geoffroi qui aurait concédé aux moines de Saint-Gildas-de-Rhuys une rente de 18 livres⁸. Certains historiens mettent en doute l'authenticité de cet acte de donation. Un peu plus tard, un de ses successeurs prend définitivement possession de la seigneurie ; d'aucuns comme Ogée avancent l'an 1034 sous Alain III mais ne peuvent apporter aucune preuve. L'installation ducale et la tenue, ici, de grandes assemblées de vassaux coïncident avec ce renforcement de la présence et de l'autorité des souverains bretons en Vannetais dont ont parlé avec précision N.-Y. Tonnerre et A. Chédeville.⁹ Il faut attendre le duc Hoël (†1084), *illustrissimus dux Britanniae*, pour que le château, sans doute un simple donjon sur une motte de terre, soit mentionné avec certitude en 1069 par cette brève allusion : *in castro quod dicitur Alrae existens*¹⁰. Le prince Hoël y rassemble ses barons en *curie* en 1082 pour évoquer la fondation du prieuré de Locmaria-Ker et la confirmation de l'acte. À nouveau en 1101 se tient une réunion *apud Elradum castrum*, cette fois sous la présidence du comte Alain¹¹.

C'est à côté de la forteresse primitive qu'est fondé le prieuré de Saint-Gildas en faveur des moines de Rhuys. Le rôle des réguliers dans le développement de la paroisse sera évoqué plus loin.

2. — DE BREFS JALONS HISTORIQUES

La possession d'une forteresse si bien située tente les appétits conquérants. Henri II d'Angleterre s'empare du château d'Auray en 1168 aux dépens du comte Eudes ou Eudon de Porhoët, le perd en 1173, y revient à nouveau et en renforce les défenses¹². Geoffroi son fils, marié à Constance fille du duc Conan IV, en hérite et en fait une base de son autorité, de courte durée, en Bretagne.

Une bourgade se constitue sur le plateau, à côté du château, dont l'existence n'est éclairée que par de brèves allusions dans les textes. Une *cohue* accueille des marchands au moins dès 1199 puisque la duchesse Constance, veuve de Geoffroi, donne à Saint-Sulpice dix livres à prendre sur la halle d'Auray. Son fils, le duc Arthur qui sera assassiné par son oncle Jean sans Terre, y fait accomplir des travaux en 1201, en même temps qu'il

⁸ LA BORDERIE (A. LE MOYNE de), *Histoire de Bretagne* t. III, rééd. de 1972, p. 44. Extrait de la Chronique de Vitré, chapitre VI, p. 6.

⁹ CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, éditions Ouest-France Université, 1987, p. 48, 62.

¹⁰ Dom MORICE, *Preuves* I, 431.

¹¹ Dom MORICE, *Preuves* I, 456, 523.

¹² CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *op. cit.*, p. 89 ; GALLIQUO (P.) et JONES (M.), *Les anciens Bretons*, éditions Colin, 1993, *L'interlude plantagenêt*, p. 167-175.

ordonne la reconstruction du château dont il reste quelques vestiges archéologiques. La ville se développe au XIII^e siècle sous Pierre Mauclerc et Jean I^{er} le Roux, devient une résidence favorite des ducs, s'ouvre au négoce. Une présence juive est attestée dans la région d'Auray en 1233, qui pourrait être l'indice d'une activité commerciale et financière¹³. Les premiers services de la Chambre des comptes y fonctionnent jusqu'en 1288 et, l'année suivante, le duc Jean II y tient une assemblée.

La guerre de Succession

Auray a souffert comme d'autres villes de ce long conflit qui oppose les Blois-Penthièvre aux Montforts.

1. - LE CHOIX D'UN PARTI

Il semble que la ville ait peu résisté à Jean de Montfort au cours de sa grande chevauchée de juin-juillet 1341. La garnison commandée par Geoffroi de Malestroit et Yves de Trésiguidy se rallie au nouveau duc dont l'épouse Jeanne de Montfort trouve dans Auray un bref refuge après sa sortie d'Hennebont¹⁴.

Mais Charles de Blois reprend la ville l'année suivante après un dur siège de six semaines et la résistance d'Henri et d'Olivier de Spinefort. Il la garde jusqu'en 1364 malgré la présence voisine et la combativité de bandes anglaises commandées par d'aussi redoutables chefs de routiers que sont Brembo, Chandos et Kowles. La place forte, d'une valeur stratégique évidente, donne aux Blésois des facilités de communication avec la côte méridionale que Jean de Montfort s'efforce d'entraver en envoyant des navires remonter le Loc'h. Finalement les Montfortistes et leurs alliés anglais commandés par John Chandos mettent le siège et le blocus devant la forteresse en septembre 1364, et obligent la garnison à capituler. Cette victoire amène Charles de Bois qui se trouvait à l'abbaye de Lanvaux à réagir.

2. - LA BATAILLE D'AURAY

Cet épisode décisif dans l'issue d'un conflit qui dure depuis plus de vingt ans, réunit le duché au bénéfice de Jean de Montfort¹⁵.

¹³ CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *op. cit.*, p. 386, 389 ; LEGUAY (J.-P.), «Un aspect du patrimoine breton : les bâtiments utilitaires au Moyen Âge d'après les textes, l'archéologie, les plans et les gravures anciennes», *Mélanges en l'honneur d'A. CHÉDEVILLE*, «Mondes de l'Ouest et villes du monde», P. U. Rennes, 1998, p. 243-244.

¹⁴ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 586-593.

¹⁵ Sur les détails du conflit, on lira avec profit le livre de M. JONES *La Bretagne ducale. Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, P. U. R., 1998.

En septembre 1364, Charles de Blois, secondé par Duguesclin qui vient de vaincre le roi de Navarre Charles le Mauvais à Cocherel, décide de porter secours à la place forte assiégée. Une rencontre décisive se déroule, le dimanche 29 septembre, fête de saint Michel, sur le plateau couvert de lande à une lieue de la ville et sur le territoire de la paroisse de Brech. Malgré la supériorité numérique de l'armée adverse, les partisans de Montfort triomphent de Charles de Blois et le tuent dans des conditions mal élucidées¹⁶. La victoire d'Auray, considérée comme un jugement de Dieu par les vainqueurs, donne la couronne sans partage à Jean IV.

Le nouveau duc, satisfait de l'issue du combat, fait élever en témoignage de sa reconnaissance à Dieu, sur le lieu même de la rencontre, *une chapelle et yglise collegial(e) ou champs pres de Auray*, une église collégiale dédiée à saint Michel, desservie par un corps de huit *chappelains et orateurs les doien (ou dean) et chappellains de nostre chapelle Saint-Michiel*. Il s'agit de la réunion de religieux soumis à la règle de saint Augustin, détenteurs de prébendes, de *chanoines* (sic) dit-on, dirigés par un doyen auquel est assignée une rente annuelle de 600 livres monnaie dont 200 provenant des revenus de la châtellenie d'Auray¹⁷, une autre somme de Lanvaux¹⁸. Les rentes en nature et en argent continueront d'augmenter encore par la suite sous les successeurs du fondateur¹⁹. Plus tard, du temps de François II, en 1480, une douzaine de chartreux d'origine nantaise, conduits par un prieur, remplacent, avec l'accord du pape Sixte IV, donné dans une bulle du 23 octobre, les chanoines. Les bâtiments ne sont plus médiévaux depuis le XVIII^e siècle.

La ville des Montforts

Désormais propriété des Montforts, Auray mène la vie des autres centres urbains bretons soumis aux aléas d'une histoire bien agitée.

¹⁶ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 582 à 593.

¹⁷ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, recueil d'actes publiés par la Société des bibliophiles bretons, 1890-1895, t. V, n° 421 (1407), p. 2 (Guillaume Le Jolley est nommé à cette date chanoine prébendier), n° 570 (1407), p. 27, t. VII, n° 2132, p. 71 à 76.

¹⁸ Arch. dép. Morbihan, H 5, chartreuse d'Auray. Dom MORICE, Pr. II, 445, 490 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 78, n° 15 et 16 ; JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV duc de Bretagne*, éditions Klincksieck, Rennes-Paris, 1980, t. II, n° 433 (16 février 1383), n° 552 et 553 p. 402-404 (3 août 1385), n° 693 p. 459 (7 mars 1389) ; LA BORDERIE (A. de) et POCQUET (B.), *Histoire de Bretagne*, t. IV, *op. cit.*, p. 92-95 ; ROSENZWEIG (L.), *La Chartreuse d'Auray*, 1863 ; LE CLECH (R. P.), *La Chartreuse d'Auray et le monument de Quiberon*, 1949.

¹⁹ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne, op. cit.*, t. VII, p. 165-166, n° 2279 (30 septembre 1437) : ordre de payer aux chanoines d'Auray une rente de 3 tonneaux de froment assise sur les revenus des moulins de Tenoualray puis, vu leur mauvais état, sur ceux de Sachraoul, t. VIII, n° 2689 (14 mars 1431), lettre concédant au *dean du Champ d'Auray* un devoir d'issue de *six vingtz treze muyz de sel, mesure de Guerrande*.

1. — LA PRÉSENCE DUCALE

Jean IV vient souvent à Auray avant son exil en Angleterre et y fait acte d'autorité. Il est présent dans son château notamment le 30 novembre 1368, le 14 juin 1370, le 14 avril 1370, le 25 février 1372 le 25 mars 1372, le 6 janvier 1373, juste avant de s'embarquer²⁰. Il y laisse son épouse Jeanne de Hollande en 1373 sous la garde d'un chevalier anglais nommé John Austin, de son trésorier et receveur général Thomas de Melbourne qui fait fonction de capitaine et d'une garnison anglaise qui défend la place pendant les années d'exil. Le duc maintient des contacts ici, ne serait-ce que par l'intermédiaire de fidèles marins.

Peu de temps après le retour d'exil du duc, le château est enlevé le 21 juin 1377 ou 1378 (?) par Olivier de Clisson en rébellion et ne sera restitué que le 4 juin 1381 mais bien endommagé²¹. Jean IV y séjourne désormais moins ; il est présent le 28 septembre 1388, le 29 septembre 1397 seulement. Ses successeurs ne dédaignent pas Auray même s'ils préfèrent l'Hermine de Vannes et Suscinio.

Jean V est l'hôte du château à plusieurs reprises : en 1407, 1419, 1420, 1424, 1425, 1426, 1427 1428, 1429, 1434, 1437, 1439 ; il s'y fait même livrer en 1427 des cerises de Rennes par un certain Pierre Perriel pour la somme élevée de 60 sous de bonne monnaie (sic)²². Le fils de Jean V, Pierre trouve refuge ici, en 1431, pour échapper à une épidémie de peste qui menace Vannes.

La ville connaît une période de paix, propice à son développement, même si elle subit parfois les aléas d'une guerre de course sur mer et des raids anglais sur les côtes et dans le Loc'h (en 1407)²³. C'est ici que François I^{er}, fils aîné de Jean V, épouse, en secondes noces, le 30 octobre 1442, Isabeau ou Isabelle d'Écosse, fille de Jacques I^{er}, et reçoit la bénédiction nuptiale de Jean Validire évêque de Vannes. La ville célèbre avec faste un événement qui lui donne l'occasion de découvrir une belle escorte écossaise et les magnificences d'une fête et d'un banquet qu'honorent de leur présence les ducs d'Alençon et d'Orléans, les comtes de Vendôme et du

²⁰ JONES (M.), *Recueil, op. cit.*, t. I, p. 51 à 73 (itinéraires ducaux) ; Dom MORICE, *Preuves*, I, 48-49.

²¹ JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. I, n° 378, 25 juin, 1381 : « les lettres de la rendre faite au duc de Bretagne des fors Daurroy, Plermel, Nantes, Piremil et Toufou », t. II, n° 1031 (11 novembre 1395) allusion au four d'Henry Le Parisy ruiné par les guerres.

²² BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne, op. cit.*, t. VI, p. 207, n° 1745 (25 juin 1427).

²³ LA BORDERIE (A. de) et POCQUET (B.), *Histoire de Bretagne* t. IV, p. 151 ; BLANCHARD (R.), *Actes de Jean V*, t. II, n° 696, p. 49 (1^{er} juin 1407).

Dunois, le sénéchal de Normandie Pierre de Brézé, plusieurs évêques et abbés²⁴.

2. — LE SIÈGE D'UNE CHÂTELLENIE-RECETTE.

Le château est à la tête d'une châteltenie-recette ducale connue par le compte du receveur Geoffroy Estrillart des années 1474-1477 et des documents épars.

C'est une vaste circonscription qui englobe la presqu'île de Quiberon, comporte une façade maritime ouverte sur la baie et l'entrée du golfe du Morbihan, et le territoire d'une vingtaine de paroisses dont quatre côtières, sujettes au fouage et à d'autres impositions et réparties en 12 prévôtés : Baden, Belz, Carnac, Crach, Landaul, Landevant, Locmariaquer, Locoal Mendon, Plougoumelen, Ploemel, Ploeren, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon²⁵. C'est une de ces structures foncières et féodales qui ont servi d'exemple à J. Gallet dans sa thèse d'État sur la seigneurie bretonne dans le Vannetais à l'époque moderne²⁶.

Comme dans toute châteltenie, on trouve des terres du domaine louées à des paysans et à des citadins sous forme de censives, de fermes et de métairies, et des terres cédées en fiefs. Tout un personnel de justice et de finance sert le duc. Le sénéchal de Quiberon et d'Auray peut parfois cumuler les mêmes fonctions à Vannes (Pierre Loret en 1426)²⁷ ; il est secondé par un alloué, un procureur (Pierre Guiermarheu ou Guihomarou en 1395, François Chrétien en 1474 et 1477), un receveur, des sergents simples (Perrot le Palut en 1407) ou féodés²⁸.

La connaissance du domaine ducal d'Auray souffre d'un manque d'informations. Les comptes du receveur ou châtelain ont disparu à l'exception

²⁴ GUILLAS (D.) «Le château d'Auray» *Bulletin municipal d'Auray*, n° II, octobre 1990.

²⁵ Arch. dép. Morbihan, J 624 et 1 J 39, compte du receveur Geoffroy Estrillart du 30 octobre 1474 au 30 octobre 1477 (52 feuillets). Malheureusement des trente-six mois de recette, vingt sont parvenus à nous dont dix-sept conservés dans leur intégralité. Ce compte a été minutieusement analysé par T. DANIEL, «Le cabotage sur les côtes méridionales de la Bretagne à la fin du XV^e siècle», *Bulletin philologique et historique*, 1966, p. 157 à 183.

²⁶ GALLET (J.), *La seigneurie bretonne du XV^e à la fin du XVII^e siècle*, Paris-Sorbonne, 1979.

²⁷ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, op. cit., t. VIII, p. 78, n° 2675 (nomination du 16 juin 1426). Arch. dép. Loire-Atlantique, B 131 (9 mars 1419) : Pierre de Talehoit en 1419.

²⁸ JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV*, op. cit., t. I, n° 387 (22 septembre 1381) et t. II, n° 998 (12 février 1395), allusion à un sénéchal, t. II, n° 1031 (11 novembre 1395) allusion au procureur Pierre Guiermarheu ; BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, op. cit., t. V, n° 486, p. 13 : Éon de Kernagues détenteur de la sergentise d'Auray, t. VII, n° 1977, p. 11-12. Éon de La Tour héritier de la sergentise féodée de Saint-Goustan ; Arch. dép. Morbihan, J 624.

d'un fragment des années 1366-1369 qui fait état des dépenses engagées pour réparer le pont et le château²⁹ et d'un autre en 1474-1477³⁰. Auray a eu des livres-rentiers dont deux sont datés de 1385 et de 1425, époque à laquelle le receveur Jehan Guihemarou et le procureur Olivier Gélouart enquêtent sur la recette. Des commissions d'officiers sont en effet chargées périodiquement de réformer le domaine, d'accenser les terrains en friches ou les maisons *devenus ruineuses et inhabitées* aux plus offrants, à l'occasion d'enchères publiques³¹. Les arrentements ou accensements se font un jour de marché et le dimanche et donnent lieu à quatre *ban(n)ies* successives pour savoir si un héritier se déclare et s'oppose à la saisie et connaître les éventuels enchérisseurs. Un acte le précise ainsi : *et que avoit bany et fait savoir notoerement aux jourz de marché et du dimanche que einsin celle ballée estoit faite et fait savoir si aucuns fussent, personnes ne sestoint comparu ni opposé*³².

Quelques droits seigneuriaux sont mentionnés occasionnellement. La châtelainie perçoit des rentes (cens) et des *surcens* (cens supplémentaires) qui sont exigés aux termes de la «décollation saint Jean-Baptiste» et à Noël par moitié, soit 65 livres en 1545 soit une moyenne de 8 sous 5 deniers par maison. Les châtelains afferment des moulins fariniers et à fouler les draps près du pont d'Auray dès 1262, qui rapportent 67 livres. Ils sont au nombre de quatre au xv^e siècle dont un au moins est actionné par la marée³³. Ils encaissent aussi le produit des fermes des poids et des balances, du four à ban, du tabellionage, des coutumes ou taxes prélevées sur les marchés, de divers droits d'usage exigés dans les forêts et sur le littoral, de droits de rachat et de lods et ventes, des amendes et des saisies de justice. L'emplacement des fourches patibulaires est visible au-delà du pont, face à Saint-Goustan³⁴. Un sergent féodé lève les rentes à Saint-Goustan et verse le montant au receveur d'Auray.

Les revenus d'Auray ne sont pas très élevés, inférieurs à 2 000 livres par an : 1 948 livres en 1548 dont 319 livres pour les rentes, 1 293 pour les fermes, 336 pour le reste. Ils sont ensuite utilisés à diverses fins : aux dépenses militaires, aux gages de l'hôtel ducal (800 livres en 1468), aux

²⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 111, fonds La Borderie 1 F 799.

³⁰ Arch. dép. Morbihan, J 624.

³¹ BLANCHART (R.), *Lettres et mandements, op. cit.*, t. IV, n° 80 p. 44 (8 juin 1407).

³² Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 1 (1^{er} janvier 1401 et 7 mars 1407).

³³ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), «Le plus ancien rôle des comptes du duché, 1262», *MSHAB*, t. XXVI, 1946, p. 63.

³⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, fol. 39 v° : allusion à la ferme des poids, balances et anciennes coutumes. JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. I, n° 329, p. 283 (3 décembre 1379).

dons faits aux églises et aux monastères, à Saint-Gildas-de-Rhuys, à l'abbaye de Prières, à Notre-Dame-de-la-Joie³⁵. Il peut arriver aussi qu'une partie de la recette d'Auray soit cédée à un parent, des métairies à monseigneur Gilles en 1432³⁶, pour dédommager un fidèle. La duchesse Anne, devenue reine de France, se souvient ainsi de Jacques Guibé et lui abandonne les revenus d'Auray en *récompensation de plus grands mises et pertes et dommaiges qu'il a eu portées* (avant 1491)³⁷.

Il semble que des familles nobles aient eu des fiefs en ville. C'est le cas en tout cas d'un lignage de chevaliers, les Le Parisy, originaires de Brech où ils détiennent le manoir de Kérivallan, sur la route menant à Pluvigner. Les Le Parisy, qui ont fourni, avec Henri, un grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne en 1419, sont possessionnés en ville, lèvent des *rentes* sur plusieurs maisons et disposent d'un four. Tous ces biens sont en mauvais état depuis les dernières guerres³⁸.

La Chambre des comptes qui était ambulatoire y tient parfois des sessions pour examiner les comptabilités. J. Kerhervé montre que onze comptes domaniaux, trois comptes de fouages ont été conclus dans le château entre 1420 et 1491³⁹. Le tribunal peut également y siéger comme le 3 octobre 1386 du temps de Jean IV⁴⁰.

3. — L'ABSENCE DE PRIVILÈGES

La ville est sous la dépendance d'un capitaine qui fait office de gouverneur. Plusieurs personnalités se sont succédé ici, secondées par un lieutenant, et sont connues par le serment qu'ils font sur l'hypothèque de leurs biens et la caution de leurs *plèges*, proches ou amis. Les formules de ser-

³⁵ JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. I, n° 110 p. 148 (25 novembre 1367) et n° 117, p. 148 (22 janvier 1368) : dons de 16 livres 10 sous à Saint-Gildas-de-Rhuys sur la recette d'Auray, n° 175, p. 196 (20 avril 1371), n° 329, t. II, n° 724 (30 mai 1389), 1068 (1396) et 1076 (1397) ; dons à l'abbaye de Prières, n° 409 p. 329 (19 mai 1382) à Notre-Dame-de-la-Joie ; KERHERVÉ (J.), *L'État breton, op. cit.*, t. I, p. 260, 317, 347, 350, 418, 410, 498, 528.

³⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988, fol. 40, allusion à des métayers de Monseigneur Gilles.

³⁷ LE PAGE (D.), *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes 1491-1547*, publication du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1997, p. 125.

³⁸ JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. II, n° 1031 (11 novembre 1395) et n° 1171 (22 avril 1399) ; Arch. dép. Morbihan, B 675 n° 1 (1^{er} janvier 1401 et 7 mars 1407).

³⁹ KERHERVÉ (J.), *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles, les ducs, l'argent et les hommes*, éditions Maloigne, 2 volumes, Paris, 1987.

⁴⁰ JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. II, n° 601, p. 417.

ment évoquent les circonstances *de son bon gré pure et libérale vollonté*, la manière de s'engager *sur les Saintes Évangiles de lui touchées sur le dampnement de son ame*, la promesse de garder et de défendre *de tout son pouvoir les droits, noblesses, prérogatives, libertés et franchises du duc... loyalement, sans fraude ni mal engin de ne commettre aucune malveillance*. Une curieuse clause apparaît à propos de Jehan seigneur de Saint-Paul et évoque indirectement la détention de Jean V en 1420 suite au guet-apens des Penthhièvre : *Et s'il avenoit que Dieu ne vuille que mondit Seigneur le Duc fust detenu de sa personne en mains de ennemys, en celi cas ne obéir a requeste que en feist mond. souverain seigneur, mais la randre à son fils ou héritier non impesché*⁴¹.

Nous avons retrouvé dans les textes plusieurs noms de capitaines secondés par un lieutenant qui peut faire office également de receveur :

Antoine Rice ou Ricze, un Anglais, jusqu'en 1399, assisté par un lieutenant Henry Le Parisy, natif des environs d'Auray.

Jehan de Malestroit sire de Kaër qui prête serment le 16 décembre 1399 et est destitué en 1402.

Henry Le Parisy de 1402 à 1406.

Jehan d'Ust un écuyer qui prête serment de fidélité le 18 novembre 1402.

Tristan de la Lande, futur grand maître d'hôtel, nommé en avril 1406.

Jehan de Malestroit sire du Chastellier ou Castellier fils de Jehan de Malestroit seigneur de Kaër prêtant serment le 15 octobre 1413.

Henri Le Parisi seigneur de Kerivallan chevalier prêtant serment le 31 mai 1421.

Jehan III de Châteaugiron capitaine vers 1423, mort en 1442.

Guillaume de Monterfil en 1441.

Guillaume de L'aunay nommé le 11 décembre 1457.

Le Galays de Rogé prête serment le 6 janvier 1458. Il est aussi capitaine du château d'Ingrandes !

Jehan du Fou écuyer avec serment du 7 septembre 1460.

Guillaume de Chevigné avec serment le 11 avril 1464 ap. Pâques, signalé toujours en poste en 1468, en 1472 et en 1476 et son lieutenant se nomme Guillaume de Bélouin.

Ramonnet de Boissy signalé en juillet 1468 et en février 1469.

Guyon de Pontbriant capitaine en 1487 et Philippe de Ronceray son lieutenant.

Un miseur ou comptable de l'œuvre du château et du pont d'Auray est signalé en juin 1466 et se nomme Jehan Locquémeran. Mais il y a peu de

⁴¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 134, n° 1 ; B 6, fol. 43 v°.

chance que ce soit un élu municipal⁴². Existe-il une communauté urbaine en 1492 avec à sa tête, un procureur ? On a levé le billot ou impôt sur les vins détaillés à Auray et maître Yves Le Bugaut en est le receveur en 1459 ; on l'exige encore en 1482⁴³.

La ville ne semble pas bénéficier du privilège avantageux des aides réservé à vingt-quatre localités en 1427 puis à trente-deux pendant la seconde moitié du xv^e siècle, mais continue, dans sa partie de Saint-Gildas (Saint-Guedas), de contribuer au fouage, cet impôt roturier, levé par unité fiscale ou feu, et exigé pratiquement tous les ans. Des particuliers en sont exonérés comme Olivier de Queberon, Jehan Magado, Pierre Michel, valet de chambre du duc, et la ville est, à chaque fois, dégrevée d'une demi-part d'impôt⁴⁴. On ignore, par contre, depuis quand et pour quelle raison les habitants de Saint-Goustan en sont dispensés. Le *devoir d'impôt* est prélevé sur les vins qui débarquent (cf. le commerce).

Le paysage d'une ville du xv^e siècle

La ville «est située, pour la plus grande partie, sur le sommet d'une montagne formant une belle plaine»(sic) dit Ogée qui n'avait décidément pas le sens du ridicule et qui ajoute que l'air ambiant y était pur et sain et que «des étrangers venaient le respirer comme un remède contre les maladies de langueur et en obtenir la guérison» (p. 58).

La place et chastiau d'Auroy

Les mots *castel*, *place* ou *place forte* reviennent souvent sous la plume des contemporains pour indiquer que la ville s'inscrit dans le système de défense breton.

⁴² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4 fol. 62 (acte du 1^{er} juin 1466) ; LA BORDERIE (A. de), *Le complot breton de 1492*, publication de la Société des Bibliophiles bretons, t. II, Rennes, 1884, Enquête de 1495 de Girrardin de Billy p. 138 : «au vr^e jour dudit mois de juillet mil IIII c et quinze, ledit de Billy se transporta semblablement au lieu et place d'Auray, devers les procureurs, bourgeois et habitans de ladictie ville et place...».

⁴³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131 fol. 60 (acte du 13 mars 1459) et E 131 fol. 60 (13 mars 1459).

⁴⁴ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, op. cit., t. VI, p. 180, n° 1684 (4 mai 1426) ; p. 183, n° 1691 (30 mai 1426), t. VII p. 221, n° 2375 (14 novembre 1440) ; KERHERVÉ (J.), *L'État breton...*, op. cit., t. II, p. 567, note 124 et p. 935, note 476. L'auteur cite quatre officiers des finances d'Auray exempts.

1. — LA MÉCONNAISSANCE DU CHÂTEAU

La ville n'a pas eu d'enceinte, seulement des barrières de bois situées à ses issues, mais le château assure depuis les bords escarpés du Loc'h la protection de la bourgade et du pont de Saint-Goustan.

La première mention d'une tour servant de donjon date, nous l'avons dit, de 1082. Selon Ogée qui ne cite pas ses sources, c'est en 1201 qu'Arthur de Bretagne aurait fait reconstruire sa forteresse en pierre. D. Guillas pense, dans un article récent, que l'appareil irrégulier, en moellons de gneiss et de granulite, qu'on observe dans le substratum préservé de la tour méridionale de 5 m de diamètre et dans un pan de mur encore en place appartiendraient à cette époque. Le seraient aussi des éléments de support et de défense, des contreforts et un arc de décharge, face à Saint-Goustan⁴⁵.

Le donjon, vraisemblablement de plan carré ou rectangulaire, les prolongements de la courtine et les tours de flanquement munies de hords sont régulièrement entretenus. Des travaux sont attestés en 1306 et surtout en 1368 sous la direction du trésorier ducal, d'origine anglaise, Thomas de Melbourne qui fait l'acquisition, à cet effet, de 191 arbres dans la forêt de Camors⁴⁶. D'autres aménagements sont entrepris du temps de Jean IV, grand bâtisseur de forteresses, et au cours du XV^e siècle pour tenir compte de l'emploi généralisé du canon. Un responsable de l'œuvre, un miseur du château et du pont, un certain Jean Locquémeran, est signalé du temps de François II en 1466 et reçoit des subsides⁴⁷. Les *états de finances* du duché ou prévisions budgétaires prévoient le versement de sommes importantes pour les travaux de défense de la place. En 1481-1482 le receveur ordinaire Geoffroy Estrillart se voit accorder ainsi 800 livres de subventions prises sans doute sur la recette locale, 400 livres en 1482-1483⁴⁸.

L'aspect proprement dit de la forteresse ne revit qu'à travers des bribes d'informations. Les textes de l'époque médiévale évoquent des fossés, les *murailles, les tours et les portails de ladite place* dans un actes d'août

⁴⁵ GUILLAS (D.), «Le château d'Auray», *Bulletin municipal d'Auray*, 1^{re} partie, juillet 1988.

⁴⁶ LA BORDERIE (A. de), *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XII^e-XIV^e siècles)*, 1902, n° XXXIII, testament de Jean II, acte du 13 décembre 1306, p. 195 : allusion à l'indemnité de six livres versée pour sa maison qui fut priseée pour adober le chatieu d'Auroy.

⁴⁷ Arch. dép. Loire Atlantique, B 4, fol. 62 v°, B 10, fol. 165, fol. 183 ; FONSSAGRIVES (colonel), *Notice, op. cit.*, p. 142 et suivantes ; LE BOUR'HIS-KERBIZIET, «Quelques pages mémorables de l'histoire d'Auray», *Association bretonne*, t. LX, 1951, p. 35 ; LE MENÉ (J.-M.), «Le château d'Auray», *B. S. P. M.*, 1913, p. 151-155 ; ROSENZWEIG (M.), *Répertoire archéologique du département du Morbihan*, 1863, p. 3 ; GUILLAS (D.), «Le château d'Auray», *Bulletin municipal d'Auray*, I - juillet 1988, II - octobre 1990, III - juillet 1991.

⁴⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 212, état du 1^{er} octobre 1481 au 1^{er} octobre 1482, fol. 21 v° ; état du 1^{er} octobre 1482 au 1^{er} octobre 1483, fol. 9.

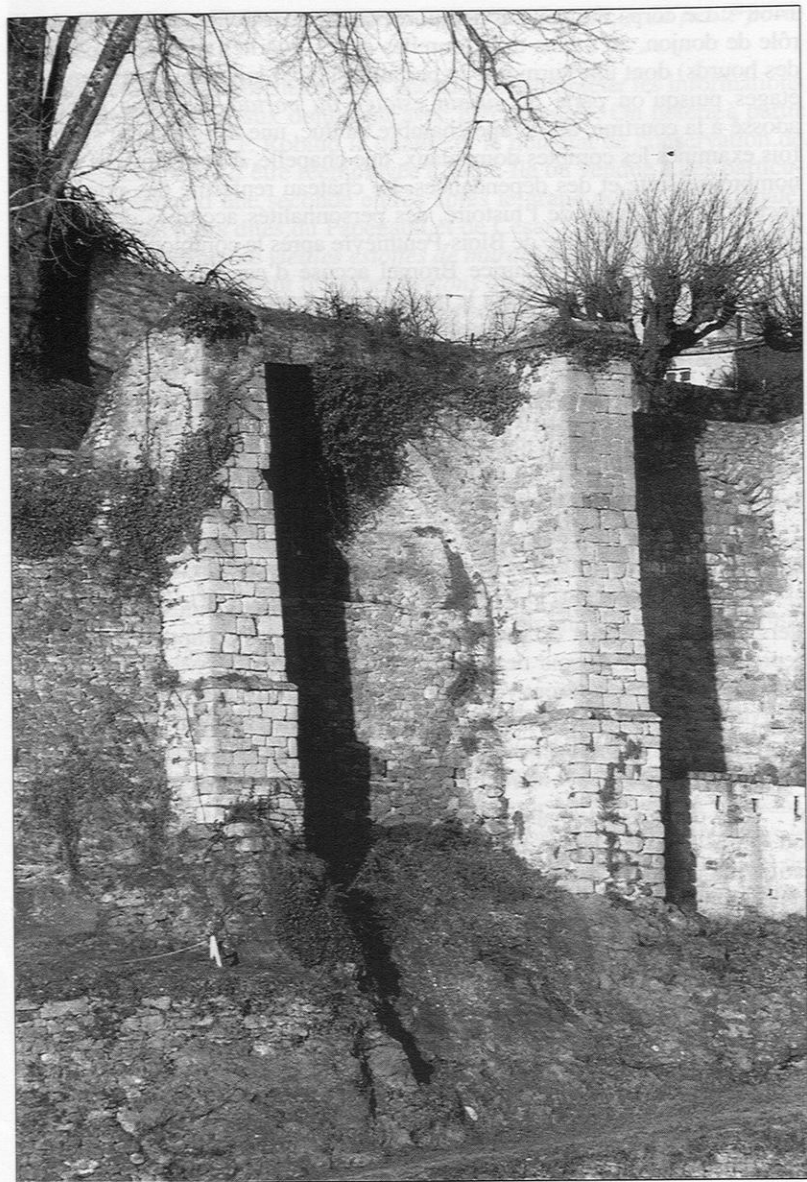


Figure 1. – Vestiges du château

Pan de mur et contreforts de la forteresse d'Arthur 1^{er} qui supportaient le corps de logis dominant la rivière d'Auray, près du pont de Saint-Goustan.

1468⁴⁹. Le corps du château comporte une grande tour, semblant jouer le rôle de donjon, au moins trois tourelles et des guérites en bois (sans doute des hourds) dont une surmonte le portail principal qui a au maximum deux étages puisqu'on parle du *susain estaige du portail*. Le logis principal, adossé à la courtine, abrite une chambre au duc, une trésorerie où sont parfois examinés les comptes domaniaux, une chapelle, d'autres pièces pour la nombreuse suite et des dépendances. Le château renferme des prisons qui accueillent, au cours de l'histoire, des personnalités accusées de crime de lèse-majesté : Guillaume de Blois-Penthièvre après le complot de 1420, présent encore en 1431 ; Maurice Bromel accusé d'espionnage au profit de Louis XI en 1476 ; un moment le malheureux chancelier Chauvin, arrêté sur l'ordre de Pierre Landais ; plus communément des marins anglais ou normands servant d'otages. Des sources jaillissent sur le site.

Le château d'Auray était déjà en piteux état après les guerres d'Indépendance ; le reconstruire eut été coûteux et inutile. Une visite du sieur André de Sourdeval, panetier ordinaire du roi, capitaine-gouverneur de Belle-Île, décide finalement de son sort. Ce qui reste *dudict chasteau ruynes et boays* est démoli sur l'ordre d'Henri II, par lettres patentes du 10 mars 1558 données à Villers-Cotterets, reprises, après sa mort accidentelle au cours d'un tournoi, par son fils et successeur François II le 13 mars 1560⁵⁰.

On a décidé, en haut lieu, que les terrains seront vendus à des particuliers, après enquête et estimation de la Chambre des comptes de Bretagne représentée par François de Kermainguy et Guillaume Morin, et que les matériaux récupérés seront vendus au plus offrant ou serviront à la construction de la forteresse de Belle-Île *ung fort en ladicte isle de Belle Isle au dict pays (de Bretagne) qui servira de rempart et boullouart contre l'ennemy a la descente et incursion duquel la dicte isle es subiecte*.

Des douves et des pans de murailles entiers s'élèvent encore à l'époque où Pierre Gicquel donne, dans un acte d'afféagement de 1560, des détails utiles sur l'état des lieux au moment de la démolition et sur des éléments de défense. On entrevoit, sur le plan ci-joint, deux monticules qui pourraient être les vestiges de tours ruinées, du donjon sur motte (B), des traces du *pourprins* (ou espace clos protégé par des courtines), des dépendances. Des douves et des pans de murailles entiers s'élèvent donc encore à l'époque où Pierre Gicquel, sieur de Kergrunec en Erdeven, est fermier d'Auray dans les années 1560-1566. On apprend qu'André de Sourdeval est venu en personne choisir les matériaux qu'il compte utiliser pour la construction du fort de Belle-Île et il s'intéresse plus précisément aux *tailles des creneaux et mache-coulliz dudict chasteau et la taille d'ung emplacement nommé la buaulloye*

⁴⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6, fol. 140 v° ; Arch. dép. Morbihan, 1 J 39. On mentionne en 1474.-1475 les tours Saint-Yves et de Kermartin.

⁵⁰ Arch. nat., Q 1 1763 ; ROBINO (P.), « Vente d'un emplacement de douve du château d'Auray le 23 septembre 1560 », *Bulletin de la S. H. A. P. A.*, décembre 1992.

(probablement boullouart ou boulevard) *estant à l'entrée de la petite porte dudict chasteau.*

Le détail des arrentements est l'occasion de compléter les informations que les textes médiévaux donnaient avec parcimonie⁵¹. On notera à partir des textes réunis par P. Robino la qualité et le bon état de conservation de la pierre susceptible d'être réemployée à Belle-Ile ou vendue à des particuliers, la présence d'une seconde entrée après le grand portail déjà signalé, l'existence des tours dites du Papegault et de César. On découvre aussi des sections de courtines de *vieilles estoffes de murailles* munies de créneaux et de mâchicoulis qu'on peut imaginer *bretons* ou en forme de pyramide renversée (?), un boulevard qui est une défense extérieure en forme de fer à cheval munie d'un terre-plein, adaptée à l'usage du canon, une allusion au logis et à ses dépendances⁵².

Les afféagements et l'œuvre de nivellement ne sont pas achevés au milieu du xv^e siècle. Ce n'est qu'en 1644 que le dernier emplacement trouve un acquéreur collectif en la personne des Cordelières, installées sur les douves du château en 1633, qui prennent *la place du château inculte, vague et abandonnée, pleine de fossés et de pierrières* pour y faire un jardin.

Il existe encore, aujourd'hui, des ruines de soubassements de tours et de contreforts. Un pan de murailles s'est tout récemment écroulé le 7 février 1995, mais la découverte d'une tour proche de l'entrée en 1997 ravive l'intérêt des chercheurs locaux.

2. - L'ARTILLERIE

D'autres témoignages d'une défense active existent. Les habitants de la châtellesnie d'Auray doivent participer à des corvées d'utilité publique (porter des matériaux de construction, nettoyer ou élargir les douves du château), assurer le guet. Quelques armes en mauvais état, baptisées *artilleries* dans le sens général que ce mot a au Moyen Âge, figurent dans un bref inventaire de 1399 signalé par J.-M. Le Mené : deux canons de *fer* (en fait de fonte) l'un sur la grande tour, l'autre sur le portail gardant l'entrée, 800 *viretons* (des traits) ferrés et déferrés, 492 autres ferrés dans une caisse de bois, une arbalète rompue, une *pochée de poudre* (une mesure), 3840 *pilez de fer* (boulets ?) dans deux caisses, des meules à bras en prévision d'un siège et du menu matériel d'accompagnement⁵³. En 1498 un responsable, le *clerc de l'artille-*

⁵¹ Document extrait des Archives nationales, série Q 1/763 : un plan de 1785, tiré d'un acte d'afféagement montrant les ruines du château encore visibles sur les bords du Loc'h.

⁵² ROBINO (P.), «Vente des ruines du château», *Bulletin de la S. H. A. P. A.*, mai 1992, et «Vente d'un emplacement de douve du château d'Auray, le 23 septembre 1560», *Bulletin de la S. H. A. P. A.*, décembre 1992.

⁵³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 216/5 ; extrait du fonds La Borderie, Arch. dép. Ile-et-Vilaine, 1 F 799 (16 décembre 1399) et *Bulletin de l'Association bretonne*, 3^e série, XII, 1894, p. 153-155 ; LE MENÉ (J.-M.), «Inventaire fait au château d'Auray en 1399», *B. S. P. M.*, 1913, p. 155.

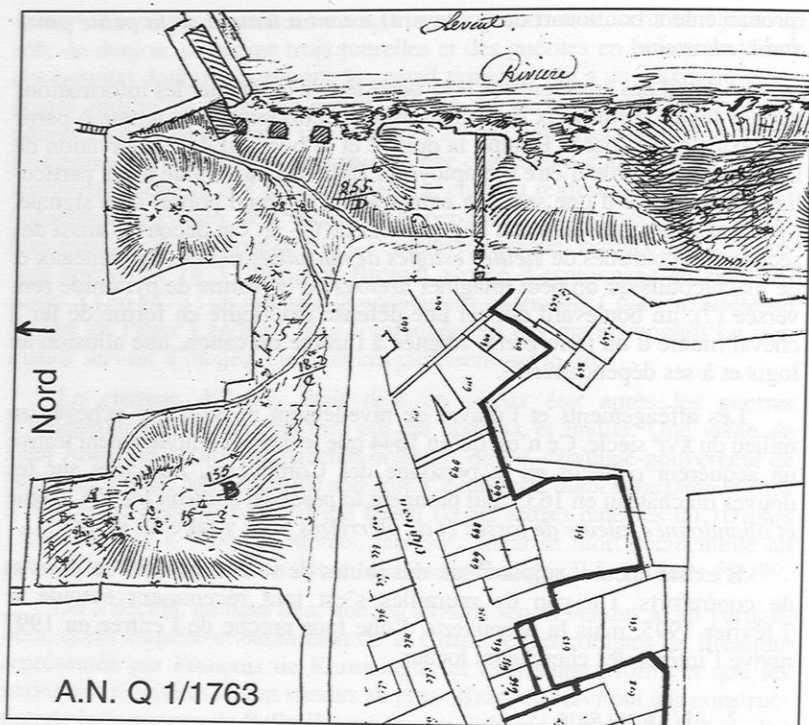


Figure 2. – Plan de l'afféagement de 1785 comparé au cadastre napoléonien

rie Jehan Gourdel livre au capitaine de la place Ramonnet de Boissy : 2 petites couleuvrines, 6 arbalètes à poulies pourvues de 13 carreaux chacune, douze douzaines de *traits*, des panniers, 50 livres de poudre à couleuvrine.

Une garnison peu nombreuse assure la défense quotidienne. Des archers sont entraînés au tir et participent au concours annuel du pageaut⁵⁴

Le paysage monumental

Les textes médiévaux distinguent plusieurs lieux de rencontre et de sociabilité dans la *ville d'Auray* sur le plateau de la rive droite et dans la *ville de Saint-Goustan*, sur la rive gauche, qualifiée de bourg dans un contrat d'échange de 1508⁵⁵

⁵⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 52, fol. 261-62 (pageaut).

⁵⁵ R. BLANCHARD, *Letres et mandemens de Jean V duc de Bretagne*, op. cit., t. VII, n° 1977, p. 11 : «ville de Saint-Goustan pres led. lieu d'Auray».

1. — LES ÉGLISES PAROISSIALES

Auray a deux églises paroissiales et plusieurs chapelles. L'église priorale Saint-Gildas ou Saint-Guedas est la plus ancienne. À son origine se trouve en effet un prieuré fondé par les moines de Rhuy au tournant du XI^e-XII^e siècle. Cet établissement enrichi par les souverains successifs, par la duchesse Constance en 1189, disposa vite de terres cultivables, de prés, de forêts, de droits sur le port⁵⁶. Le prieuré est aussi une cure relevant du doyenné de Mendon. L'église romane et le cloître sont en si mauvais état en 1620 qu'ils doivent être rasés et reconstruits. On sait que la vieille église renfermait plusieurs chapelles : celles de Sainte-Madeleine, de Saint-Yves, de Guergelin⁵⁷.

L'église paroissiale du faubourg Saint-Goustan en souvenir d'un religieux de Rhuy, de l'autre côté du Loc'h et détachée de Pluneret, est apparue avec l'extension de la ville à partir du XII^e siècle. Le sanctuaire dédié au Sauveur passe, dans l'histoire, pour être ancienne mais a subi des transformations notamment au XV^e (vers 1460 selon une inscription) et au XVI^e siècle. C'est une croix latine avec un seul bas côté au nord. Le chœur a été détruit par un incendie en 1886. Le portail occidental serait du XV^e siècle. Un conseil de fabrique assure l'entretien matériel du bâtiment et perçoit en 1545 un cens sur la maison neuve de Jehan Le Parquier.

Plusieurs chapelles existent dès le Moyen Âge dans l'agglomération. Sur le territoire de Saint-Gildas, les textes signalent la présence des chapelles de Saint-Thomas, de Saint-Julien en Brech, de Notre-Dame-de-Bethléem dite encore du Cimetière (rue Notre-Dame) et, fondation des sires de Kaër surmontée d'une haute tour et d'une flèche de pierre⁵⁸, la chapelle Notre-Dame-de-l'Hôpital ou de l'Hôtel-Dieu restaurée au 1465 desservie par le régent ou maître d'école d'Auray, la chapelle Saint-Michel sise rue Brech, la chapelle de la Madeleine au sud du Loc'h, l'une et l'autre abandonnées au XVII^e siècle⁵⁹. Le rentier du XVI^e siècle mentionne dans la paroisse de Saint-Goustan la chapelle Saint-Renan, orthographiée Saint-Regnan.

⁵⁶ DANIGO (J.), *Saint-Gildas d'Auray*, s. d. ; MUSSAT (A.), «L'église Saint-Gildas d'Auray», *Actes du Congrès archéologique de France*, Auray, 1983, p. 22 à 27.

⁵⁷ Arch. dép. Morbihan, H 182, n° 11 (8 janvier de 1508) ; FONSSAGRIVES (Colonel), «Notice historique sur la ville d'Auray», *B. S. P. M.*, 1924, p. 147-148 ; LUCO (abbé), *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, 1884, p. 739 ; HALGOUET (H. du), *Notes archéologiques sur le département du Morbihan*, t. I, manuscrit 1942-1952 ; GALZAIN (M. de), *Les chapelles de nos saints*, Priziac, 1971.

⁵⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 51, 60 ; Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 9 (acte du 10 juillet 1434) ; FONSSAGRIVES, *Notice ...*, *op. cit.*, p. 163 ; LUCO (abbé) *Pouillé*, *op. cit.*, p. 740. La chapelle Notre-Dame-du-Cimetière détruite au XVIII^e siècle, malgré ses beaux vitraux.

⁵⁹ LUCO (abbé), *Pouillé*, *op. cit.*, p. 742.

2. - LE SAINT-ESPRIT

À défaut d'un couvent de Mendiants, l'établissement religieux le plus original est la commanderie et chapelle du Saint-Esprit située dans un enclos d'une superficie d'un journal et demi au xv^e siècle, à proximité de l'ancien château ducal.

Elle dépendait d'un ordre hospitalier méridional dont il convient de rappeler brièvement les origines⁶⁰.

L'ordre du Saint-Esprit, dissous en 1672 et uni à celui de Saint-Lazare, est apparu dans les années 1170-1180 à Montpellier, à l'initiative d'un certain Gui († 1208), d'origine noble, affilié aux Guilhem, recteur de l'hôpital, pour s'occuper des pauvres, des pèlerins, des infirmes, des prostituées repenties, des enfants abandonnés, des voyageurs. Le nom de Saint-Esprit s'explique par le regain de ferveur dont bénéficie ce culte au xii^e siècle. Le pape Innocent III (1198-1216) approuve la création et *les règles pleines de sagesse* établies par son fondateur, dans une bulle du 23 avril 1198, autorise les frères et les sœurs à suivre la règle de saint Augustin et leur confie dès 1204 l'hôpital Santa Maria in Sassia (plus tard Santo Spirito in Sassia) à Rome qui prend la tête de l'ordre, dirigé par un maître élu à vie et un chapitre général des supérieurs de toutes les maisons créées par la suite.

L'organisation régulière fonde des filiales, 23 au xii^e siècle, 301 au xiii^e, 414 aux xiv^e et xv^e siècles en France surtout, en Italie, en Allemagne, en Espagne, au Danemark, en Hongrie, etc. L'une des toutes premières maisons et une des plus riches en biens immobiliers est la commanderie d'Auray, qu'on disait mentionnée dans une bulle dont l'authenticité est discutée du pape Honorius III du 23 novembre 1220⁶¹. Elle serait, dit-on, apparue à l'initiative du duc Jean II et devient si influente qu'elle finit par contrôler une cinquantaine de filiales et d'hôpitaux. Dès 1289, il est fait mention d'un prêtre nommé Jean de Monette, chanoine régulier de Saint-Augustin, gouverneur de la Maison magistrale conventuelle et hospitalière du Saint-Esprit à Auray.

Le collège ou collégiale du Saint-Esprit réunit sous la direction d'un commandeur : quatre chapelains qui ont prononcé des vœux, soignent les

⁶⁰ BRUNE (P.), *Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit*, Paris, 1892 ; POËTE (M.), *Etude sur les origines de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit*, Paris, 1890 ; BIGNY (B.), *L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux xi^e et xii^e siècles*, Paris, 1960 ; REVEL (M.), «Le rayonnement à Rome et en Italie de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier», dans *Assistance et charité*, publication des *Cahiers de Fanjeaux*, n° 13, éditions Privat, Toulouse, 1978.

⁶¹ GUILLOTIN DE CORSON (abbé), «La commanderie hospitalière du Saint-Esprit d'Auray», *Association bretonne*, 1892, p. 115 à 130.

malades et les pèlerins, et assurent le service divin. Ils sont secondés par un menu personnel de service. Les biens de l'hôpital d'Auray sont nombreux mais dispersés jusqu'en Normandie (Saint-Lô), en Bourgogne et en Gascogne. La gestion, un temps excellente au point de susciter des convoitises, est en crise depuis la guerre de Succession et subit les fâcheuses conséquences de la pratique de la commande qui introduit à sa tête un chevalier, messire Yvon ou Éon Duval en 1434, encore en 1451.

Le rentier de 1545 fait allusion à une clôture ou *pourprins*, à une salle (de l'hôpital ?), à une cuisine et à une église⁶². Le *chevalier du Saint-Esprit* (sic) déclare tenir : 2 habitations, 2 *mazières* dont une vide, une maison *froste*, un emplacement de maison et un jardin pour un total de 19 sous 6 deniers de cens⁶³.

La chapelle du Saint-Esprit subsiste, mais mutilée, après bien des péripéties et une transformation en caserne. C'est, à l'époque que nous examinons, un édifice rectangulaire à cinq travées et à chevet plat, couvert d'une charpente en cintre brisé, remarquable dans la ville par ses dimensions (40 m de long sur 12 m de large). On remarque ses hautes fenêtres ogivales dont une au chevet atteint 12 m de haut sur 6 m de large, ses contreforts saillants flanqués de gargouilles, les grandes arcades portées sur un faisceau de colonnettes cylindriques séparant la nef du chœur, une porte principale au sud avec un porche voûté, une tourelle polygonale renfermant un escalier⁶⁴.

Il faut rappeler l'existence dans l'arrière-pays d'Auray de la Chartreuse qui possède des biens et des rentes en ville⁶⁵, du monastère de Notre-Dame de Kerléano fondé par Constance entre 1190 et 1194 et de Sainte-Anne, paroisse de Pluneret, célèbre pour son pèlerinage au XVII^e siècle.

3. — LES AUTRES BÂTIMENTS

Auray a eu un hôpital dédié à la Vierge futur Hôtel-Dieu reconstruit au XVII^e siècle. La chapelle Notre-Dame a été refaite au XV^e siècle⁶⁶. Son admi-

⁶² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 51 v°, 52 v°, 58 ; BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, op. cit., t. VII, p. 93, n° 2162 (30 septembre 1434). Yvon Duval est gouverneur de l'église et collège du Saint-Esprit.

⁶³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982 (Saint-Esprit), fol. 51 v°, 52 v°, 53 v°, 54.

⁶⁴ LE MENÉ (abbé J.-M.) «La collégiale du Saint-Esprit d'Auray», *B.S.P.M.*, 1901, p. 167-168 ; MOUTON (B.), «Auray : chapelle du Saint-Esprit», *Actes du Congrès archéologique de France*, Auray, 1983, p. 28 à 33.

⁶⁵ JONES (M.), *Recueil d'actes de Jean IV*, op. cit., n° 693, p. 459 (7 mars 1389) ; Arch. dép. Morbihan, H 182, n° 11, échange entre frère Pierre Rouxeau prieur du couvent des Chartreux du Champ et Thomas Le Lyvec du bourg (sic) de Saint-Goustan du 8 janvier 1508 ; FONSSAGRIVES, *Notice*, op. cit., page 147.

⁶⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, livre-rentier, 24, 26 v°, 27, 29 v° ; LE MENÉ (abbé J.-M.), «Histoire du diocèse de Vannes», *Annales historiques du Morbihan*, 1872, p. 360.

nistration était confiée à un économiste appelé le *Père des Pauvres*, secondé par un chapelain.

Un pont est construit ou plutôt reconstruit dès 1306, refait ensuite en 1368 par deux charpentiers Guillaume Morvan et Guillaume Ledan avec du bois venu de Lanvaux et de Camors ou Kermors et des moulins de Bransquell⁶⁷.

Les vieilles halles d'Auray, démolies en 1905, apparaissent sur des gravures anciennes. Elles ont été refaites en 1459 et c'est l'argent du billot sur le vin qui a partiellement subventionné les travaux et Dubuisson-Aubenay les admirait encore au XVII^e siècle⁶⁸. C'est un bâtiment classique, rectangulaire, avec un grand toit à deux pans et à faitage surélevé.

Le tissu urbain reconstitué

La reconstitution du tissu urbain avec ses rues et ses bâtis à partir du livre-rentier du XV^e siècle et l'élaboration d'un plan reconstitué constituent une tâche délicate qui souffre de bien des lacunes et d'inévitables inexac- titudes dans l'identification de certains bâtiments, des ruelles et des venelles encore anonymes ou désignées sous l'appellation de *chemin de la maison de X... à la maison de Y...*, des limites des afféagements.

1. — LA VILLE DE SAINT-GILDAS OU DE SAINT-GUEDAS

Plusieurs repères facilitent la recherche des articulations topogra- phiques, en partant du château, dominant le Loc'h, point de départ de l'his- toire urbaine.

La rue qui mène aux douves, au pont et au portail de la forteresse évoque sa présence. C'est la *rue du Chasteau* ou *du Chastel* du livre-rentier⁶⁹. Dans son prolongement, un élargissement de la chaussée est devenu le *Pavé* et la *rue de la Cohue*, qui aboutit au *Marcheilz*, hébergeant en son centre la halle. Ce bâtiment débordant réduit la rue à deux passages rétrécis dont l'un est évo- qué, à plusieurs reprises, par l'expression de *pavé vis à vis de la cohue*⁷⁰.

Au nord-ouest, en direction d'Hennebont, le *Marcheix* se subdivise en deux axes : l'un, la *rue de l'Église*, rejoint, comme son nom l'indique, le

⁶⁷ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 799 ; LA BORDERIE (A. de), *Nouveau recueil, op. cit.*, n° XXXIV : 60 sous à titre de dédommagement pour le chômage de moulins pendant la construction du pont.

⁶⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131, fol. 60 (1459) ; GRAND (R.), *L'art roman en Bretagne*, éditions Picard, Paris, 1958, p. 51-52 ; DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire*, t. I, 1898, p. 158 : «en Auray, tout au ault est une belle et grande place publique et halle».

⁶⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 36 v° ; ROBINO (P.), «Les rues d'Auray au fil des siècles», *Bulletin de la S. H. A. P. A.*, février 1992.

⁷⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 13 v°, 14, 20, 20 v°, 25, 32.

sanctuaire paroissial et prioral de Saint-Gildas, son cimetière et les chapelles Notre-Dame et Saint-Thomas ; l'autre, *la rue de l'Hospital* dessert le bâtiment hospitalier.

Cet ensemble, compris entre le château, Saint-Gildas et l'hôpital, est le cœur historique de la ville médiévale⁷¹. C'est là que sont réunis les organes de défense (la place forte), de gestion (le château, la vicairie, les prisons), de négoce (la halle et son voisinage), de culte (Saint-Gildas et plusieurs chapelles dont Notre-Dame et Saint-Thomas), de secours (l'hôpital).

Un autre quartier s'est développé par la suite à la limite de la paroisse de Brec'h. Les bâtiments de l'hôpital et du *couvent* (sic) ou de *la salle du Saint-Esprit* ont été attractifs et sont reliés à Saint-Gildas par la rue du Saint-Esprit. Ils sont bordés à l'est par *la rue aux Febvres* (forgerons) et à l'ouest par *la rue au Boullat* où se trouve le four banal vulgairement appelé four de Kermadio qui fut aux chartreux puis aux Parisy et dont l'actuelle place du Four Mollet nous rappelle le souvenir. De ce quartier en gestation, on pouvait rejoindre la halle par le marché du bois et le four du Duc⁷².

Le voisinage du Loc'h, *es mettes du Loc'h* disent les textes, est desservi, au milieu du xv^e siècle, par plusieurs ruelles anonymes en provenance de la fontaine du Golheres, de la rue du Merzen, du Pavé d'Auray. La rue Audren bordée d'une *mareschaucie* précède sans doute le chemin qui mène au Loc'h. La rue du Merzen semble se situer à l'extrémité de l'actuelle rue du Belzic. La rue en Enze ou le pavé *comme on va à Saint-Goustan* portera longtemps le nom de rue du Pavé. Le chemin du Marché au Bois, le chemin du Loc'h à la fontaine du Golhères en Brec'h, la venelle de la maison Quatrèvaux au Loc'h et celle de la fontaine du Prat sont plus faciles à situer⁷³.

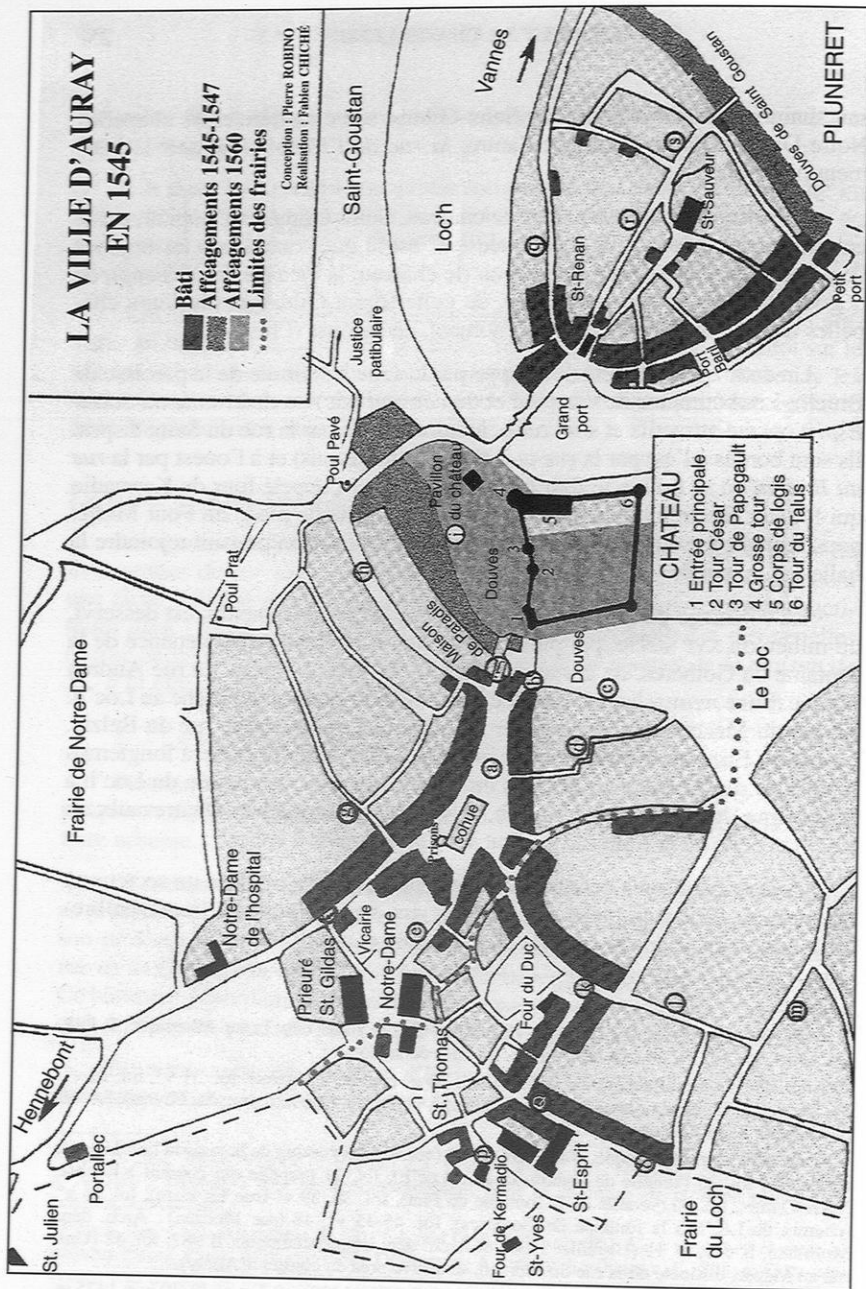
À mesure qu'on s'écarte du centre peuplé, on pénètre dans un secteur où les maisons cèdent la place aux jardins, aux champs cultivés (*maez* en breton), aux parcs (dans le sens de champ clos) et aux fontaines⁷⁴.

⁷¹ Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 7 (10 juillet 1434) et Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 14 v°, 15, 16, 19, 24 (rue de l'Église, quartier de la Cohue).

⁷² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 24, 26 v° (rue de l'Hôpital), fol. 31 v°, fol. 26 v°, 27, 29 v°, fol. 51-52 v° (autour du Saint-Esprit), 56 v°, 58, 58 v°, 60, 61 (rue des Fèvres), fol. 60 (la chapelle Saint-Thomas).

⁷³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 13 v° (venelle qui conduit de la maison Le Meignan au Loc'h), fol. 20 (venelle de Quatrèvaux au Loc'h), fol. 21 (venelle qui conduit à l'église Notre-Dame), fol. 30 (venelle de la fontaine du Prat), fol. 38, 39 v° (rue En Enze), fol. 44 v° (chemin du Loc'h à la fontaine de Golhères), fol. 45-45 v°, 48 (rue Merrien) ; Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 11 (10 juillet 1434) et Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 42 (Une rue au Mézec, distincte de la rue du Merzen, se trouve près du chastel d'Auray).

⁷⁴ Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 2 (8 Juin 1427, 7 juillet 1428), n° 4 et n° 10 (10 juin 1425 et 7 juillet 1428) ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 13 v°, 15 v° : une rue Audren avec une *mareschaucie*, fol. 45, 45 v°, 48 (une rue et pavé Merrien). Arch. dép. Morbihan 675. Il y a aussi la rue Ennoure qui signifie, en breton, la rue de la porte (porte Saint-Yves ?).



Frairie de Notre-Dame
 a. Pavé de la ville
 b. Rue Audren
 c. Chemin de la maison
 Le Meignan au Loc
 d. Venelle de la Colue au Loc
 e. Rue de la halle à l'église
 f. Rue de l'Hôpital
 g. Venelle de la fontaine du Prat
 h. Rue En Enze
 i. Chemin d'Auray à Saint-Goustan pour les douves
 j. Chemin de la ville au châteai.

Frairie du Loc
 k. Rue du Mezzen
 l. Chemin du Marché
 m. Chemin du Loc à la fontaine du Goubères
 n. Rue du Saint-Esprit
 o. Rue aux Fèvres
 p. Rue au Boulbat

Saint-Goustan
 q. Chemin de la rue neuve à Saint-Fiacre
 r. Pavé du Grand Port à Saint-Sauveur à la Croix Neuve.

CHATEAU
 1 Entrée principale
 2 Tour César
 3 Tour de Papegault
 4 Grosse tour
 5 Corps de logis
 6 Tour du Talus

Figure 3.

2. - LE «BOURG» OU «VILLE» DE SAINT-GOUSTAN

L'autre entité de la future agglomération alréenne, située rive gauche du Loc'h, accueille un habitat le long de la rivière qualifiée de *Mer*, à proximité du pont et de ses prolongement vers la paroisse limitrophe de Pluneret.

Ses rues en pente dévalent vers le Grand Port qu'un voyageur du XVIII^e siècle, A. Jouvin de Rochefort, décrit en ces termes : «Auray est un petit port de mer qui se fait à l'embouchure d'un ruisseau qui sort de grands marestz et qui s'embouche dans une baie où le reflux hausse de plusieurs pieds, en le rendant capable de porter des vaisseaux plus gros qu'à Vennes, où ils sont moins en seureté »⁷⁵. Dans le prolongement du chemin dont une rangée d'habitations a ses cours ou jardins *donnant sur la rive de la mer*, on atteint en aval un petit port. Un espace inhabité de cette rue du Petit Port a pour nom Port Baril. Plutôt qu'un hâvre complémentaire, ce *porh* désigne, en breton, une maison importante, un manoir ou un presbytère, où demeurerait autrefois un certain Baril, nom de famille attesté à l'époque en Bretagne.

Les points de repères de ce gros village, baptisé *ville* en 1545, *bourg* ailleurs, sont, avec la *mer*, l'église paroissiale Saint-Sauveur, son cimetière et la place voisine, la chapelle Saint-Fiacre en Pluneret, la chapelle Saint-*Re(g)nan* et une croix neuve. C'est à partir de ces éléments disparates, reportés sur le plan, qu'on peut déterminer l'orientation de quelques artères principales qui partent en éventail depuis le pont : la rue Neuve, pavée en 1545, qui rejoint la route de Vannes par le *chemin de la rue Neuve à Saint-Fiacre*, le *pavé comme on va du Grand Port à Saint-Sauveur* et son prolongement le *grand chemin allant de l'église Saint-Sauveur à la Croix Neuve*.

Les *douves de Saint-Goustan* et les *vieilles murailles de ladite ville*, brièvement mentionnées dans le rentier, et que certains supposent à l'emplacement des actuelles rues des Moineaux, du Lair, de la Pie et du Budo, posent d'inévitables interrogations. Il se pourrait que Saint-Goustan ait reçu, à un moment de son histoire, une protection avancée. Plus qu'à un mur prolongé qui aurait laissé des traces dans les textes, nous pensons davantage à une levée de terre, surmontée d'une palissade et d'un fossé⁷⁶. Mais ce n'est qu'une pure hypothèse que n'étaye aucun texte contemporain des guerres de Succession et d'Indépendance. À côté de cette protection indéterminée se trouvent des *pertuys* où l'on prépare de la chaux.

Le faible taux d'urbanisation de Saint-Goustan se traduit par la présence d'espaces libres, de champs cultivés, de jardins et de courtils, de venelles anonymes qui desservent les maisons et les fermes : la venelle de la mer⁷⁷.

⁷⁵ ROBINO (P.), «Visite guidée de Saint-Goustan», *Bulletin de la S. H. A. P. A.*, juin 1991.

⁷⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 84 v°.

⁷⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique., B 982, fol. 70.

3. — L'HABITAT

Tout un vocabulaire existe pour décrire l'habitat d'Auray à l'époque médiévale et moderne. Le mot maison peut désigner, dans une même rue, le meilleur comme le pire, l'*ostiel* particulier de notable avec ses *appartenances* (dépendances) et la *vieille mazière* en partie ruinée mais encore habitable. Aussi faut-il être attentif à l'épithète qu'on y accole : neuve ou vieille, *en ruines*, *ruyneuse* et *inhabitée*, *froste* et *vacque* (abandonnée). Une maison nommée *le Paradis*, proche des douves du château, appartient à un noble Gilles Le Bleiz, seigneur de Kermaliczon⁷⁸.

D'autres mots apparaissent, au gré de la lecture, souvent difficiles à définir. Les *places de maison* peuvent être habitées dans certains rentiers ou ne supporter que des ruines dans d'autres. Le registre de 1545 prévoit des aménagements futurs lorsqu'il déclare qu'une pièce de terre devra être ultérieurement bâtie⁷⁹. Il est fait allusion à des habitats couverts de *glé* (de chaume). Les maisons neuves ont de préférence un toit revêtu d'ardoises⁸⁰.

Saint-Goustan renferme beaucoup de jardins *cernés de murs*, des courtils (synonymes de jardins), des vergers dont l'un avec des *seriziers* et un autre avec un noyer. Des maisons ont leurs *yssues* ou leurs chemins particuliers devant ou derrière, de *grandes portes* (portails).

Économie et société

Auray est habitée par des propriétaires individuels ou collectifs (le prieuré de Saint-Gildas, le Saint-Esprit) et par des *louaigiers*⁸¹.

Les Alréens aux XV^e et XVI^e siècles

La ville passait pour être bien située, dans une région prospère et de forte natalité. Encore au XVIII^e siècle, Ogée se fait le chantre d'un air sain et ajoute avec le sérieux qui sied à de pareils propos : «Il passe pour être favorable à la génération, et effectivement il n'y a pas de ville où l'on voie proportionnellement autant d'enfants qu'à Auray».

Cette présentation idyllique ne saurait faire oublier les malheurs que la ville subit au cours du XV^e siècle.

⁷⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 36 v^o.

⁷⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 68 (à Saint-Goustan).

⁸⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 61 v^o.

⁸¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 41 v^o (louaigiers). Il y a 40 locataires de maisons, 2 de jardins.

1. — UNE PROBLÉMATIQUE DÉMOGRAPHIQUE À PROPOS D'AURAY

À défaut de disposer de recensements permettant de calculer, avec un minimum de précision, la population, l'historien de ces époques lointaines doit se contenter des renseignements qu'apportent les documents fiscaux servant à lever le fouage, principal impôt de Bretagne.

L'unité de perception est le feu qui désigne tantôt une habitation et la famille conjugale qui y demeure (le père, la mère et les enfants), tantôt plusieurs couples et leurs enfants, unis par des liens de parenté ou de travail et vivant sous le même toit (communauté tacite ou frésche). La cellule familiale est en effet loin d'être uniforme et varie en fonction des traditions, des villages, du niveau de vie, de la prospérité ou de la misère. Ici, un chef de famille ne représente que sa femme et ses *hoirs* (héritiers). Là au contraire, le *chef d'ostel* (un homme ou une veuve) est le représentant d'une famille large qui regroupe, en plus de la cellule conjugale, de vieux parents, des frères et des sœurs célibataires ou mariés, des oncles ou des tantes, des domestiques. On a souvent retenu le chiffre de cinq personnes par feu, solution de facilité qui cache en réalité des situations complexes et généralement inextricables.

Dans le cas présent nous en avons deux documents : «l'Etat des paroisses et des feux de Bretagne» dressé dans les années 1426-1427 mais avec une première série de revisions postérieures qui s'étendent jusqu'en 1432, et une estimation partielle datée des 18 et 19 mars 1479 (1480)⁸². Ces enquêtes permettent de formuler quelques hypothèses démographiques plausibles.

2. — UNE PREMIÈRE PHASE : 1426-1427

Le registre des feux fiscaux se présente sous la forme d'un gros volume de 237 feuillets en parchemin contenant l'enregistrement sommaire des enquêtes qui furent menées, en vertu d'une ordonnance ducale du 9 janvier 1426 (1427), sur l'ensemble du territoire breton, par diocèses et par paroisses, pour déterminer le nombre d'unités fiscales.

Pour chaque paroisse, on découvre, dans un article de cinq ou six lignes, un nombre d'anciens feux, introduit par la formule *où souloit avoir auparavant... X feux* et résultat d'une précédente estimation de 1392 ou des alentours des années 1400⁸³, puis une nouvelle faite par deux responsables, ici dans la châtellenie d'Auray, par Henri Tribara procureur de Broerec et Jehan Guihemarou receveur. Le feu n'a plus la même valeur en 1430 qu'auparavant,

⁸² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2998. L'année commence à Pâques d'où la présence d'une seconde date.

⁸³ Dom MORICE, *Preuves*, II, 589. Une première réformation des feux connue eut lieu en 1392 pour la levée d'un fouage de 25 sous par unité imposable et aboutit à un chiffre global de 98 447 feux. Le registre de 1426 fait allusion à des *feux anciens*, au total 63 772 feux pour l'ensemble du duché, dont 9 095 1/2 pour Vannes. Certains comme M. LÉBOIS ont émis l'hypothèse qu'il s'agirait du détail de l'assiette de 1392. Nous pensons, pour notre part, qu'il s'agit d'une autre enquête qui pourrait avoir eu lieu au début du xv^e siècle.

vers 1392. Une ordonnance ducale, juste mentionnée, précise que trois chefs de famille au lieu d'un seront désormais compris dans un nouveau feu (un feu lourd en quelque sorte) : *trois estagiers pour un feu poiable*.

Outre les deux indications de feux, la plupart des localités faisant partie de la châteltenie d'Auray, incluse dans le diocèse de Vannes, ont fait l'objet d'un relevé global du nombre des contribuables roturiers et des exonérés par privilège (nobles, métayers de domaines aristocratiques, officiers seigneuriaux) ou à cause de leur extrême dénuement (pauvres distincts des mendiants et des vagabonds, veuves appelées en vieux français local *desgrépiés* (et non *déguerpiés* comme on l'a parfois écrit).

Cependant, tout n'a pas été aussi simple que semble l'indiquer cette courte description. On sait, par des exemples pris en dehors de la châteltenie, que des personnes interrogées se sont montrées *contrarians*, ont refusé de collaborer avec les autorités ou ont prétendu induement être nobles (*se disans nobles* ou *ennoblis*) pour bénéficier de privilèges fiscaux. Par ailleurs, des maisons ont été abandonnées entre 1400 et 1430 ; des familles ont disparu à la suite d'épidémies ou d'autres malheurs si bien que, dans quelques cas, les commissaires ont fixé un chiffre provisoire de feux *en attendant que les habitants soient autrement réformés*. Des paroisses ou des hameaux ont été omis pour des raisons inconnues.

Le tableau général n° 1 résume les données recueillies dans le registre vers 1426-1427 en distinguant l'ensemble du duché, le diocèse de Vannes et finalement la châteltenie d'Auray avec ses paroisses connues

Le total est incomplet : 1186 paroisses sur les 1351 que comptait le duché au xv^e siècle selon A. Croix, ont fait l'objet d'une enquête dont 161

Tableau n° 1

	Bretagne toute entière	Diocèse de Vannes	Châteltenie d'Auray
<i>Feux anciens</i> (1392 ou début xv ^e)	63 772	9 095 1/2	895
Feux nouveaux en 1427	44 480 1/2	5 984 1/3 (pour 161 paroisses)	661 2/3 (11 % des feux) du diocèse
Contribuables	110 318	15 536	1 826 (11, 7 %) du diocèse
Nobles	5 844	608	90 (14, 8 %)
Métayers	5 690	661	73
Pauvres	10 817	1 650	273
Officiers			3
Total des ménages de toute condition sociale		133 936	18. 514

dans le diocèse de Vannes sur 168. Dans le cas qui nous intéresse, Crach et Ploeren offrent des lacunes dans le détail de l'estimation.

Tableau n° 2 : Détail des paroisses de la châtellenie

Paroisses de la châtellenie	A. F vers 1400	N. F. vers 1426 1432	Rabat de feux	Contribuables	P	Exonérés		
						no.	mét.	off.
Saint-Guedas d'Auray	59	54	-5	161	38	3	2	2
Saint-Goustan	26	161/2	enquête partielle - revision en 1440					
Baden	56	40	-15	117	12	7	7	
Belz	25	20	- 5	60	5	4	9	
Carnac	76	56	-20	163	19	8	3	
Crach	38	35 2/3	- 2 1/3	aucune indication pour cette paroisse				
Erdeven	31	25 1/3	- 5 2/3	76	6	5	4	
Landaul	20	20	aucun	60	12	3	1	
Locmariaquer	44	25	-19	67	13	3	2	
Locoal Mendon	48	31	-17	89	10	12	8	1
Ploemel	48	28	-20	81	8	2	2	
Ploeren	31	31		89	9 aucune précision			
Plougoumelen	39	31 2/3	- 7 1/3	94	11	8	10	
Ploearnael ou Plouharnel	28	20	- 8	58	13	3	2	
Plumergat	76	48	-28	141	28	7	9	
Pluneret	48	33	-15*	97	22	12	10	
Pluvigner	164	118	- 46	352	38	10	3	
Saint-Goual partie dans la châtellenie d'Auray	19	15	- 4	43	aucun	1	1	
Quiberon	45	30	-15	78	29	2		
Total	921	678 env.	1 826	273	90	73	3	

A. F. : anciens feux - N.F. : nouveaux feux - contribuables - exonérés : p. (pauvres), no. (nobles), mét. (métayers), off. (officiers) : sergents ou autres - Pluneret : le texte commet une erreur en indiquant 13 feux de rabat au lieu de 15.

Dans le détail, le registre donne de brèves précisions : la paroisse de Saint-Gildas est créditée de 54 feux et de 206 ménages contribuants et exemptés, ce qui autorise, sur la base de 4 personnes à ajouter par feu et en comptant les membres du clergé qui n'ont pas été enregistrés, à lui attribuer environ 900 personnes. Il manque le faubourg de Saint-Goustan. On découvre qu'il y a parmi les exonérés un sergent, un valet de pied, un *ennobli* par décision de Monseigneur le Duc mais dont le statut est sans doute discuté au sein de la communauté rurale. Mendon a un sergent ducal. La paroisse de Baden a 117 contribuables en 1426-30 mais 57 relèvent de Largouët et le reste du duc.

L'impression générale, en comparaison avec d'autres régions (le secteur des marches frontières entre Fougères et Ancenis), est celle d'une densité humaine relativement forte, répartie dans des bourgs et dans des hameaux. Cette partie du Vannetais a moins souffert du passage de bandes de mercenaires français et anglais et des attaques des pirates que les secteurs *en marche de guerre* et que les côtes du comté de Nantes décrits dans la thèse de R. Cintré⁸⁴. L'émigration rurale, même si elle a commencé depuis longtemps vers les grandes villes (Vannes) n'a pas encore entamé le capital humain de nos campagnes. Les familles paysannes restent nombreuses, tirent parti de la richesse d'une terre, engraisnée avec du fumier et du varech, pour produire des céréales et des légumes et pratiquent l'élevage des porcs, des bovins et des chevaux sur les prairies et sur les landes et forêts voisines. D'autres revenus intéressants proviennent du poisson, des crustacés, de la vente des coquillages, des épaves.

3. - LES ANNÉES 1430 À 1479

C'est une période d'instabilité. Les fléaux qui frappent périodiquement le duché n'épargnent pas la châtellenie : des pestes ou *mortalitez*, des famines qui accompagnent ces épidémies, des attaques de marins ennemis sur les côtes, des incendies rappelés par cette formule *par la fortune du feu*, des maladies qui ne sont pas toujours définies avec précision ont frappé la région en 1432, en 1437. Les *pestilances* entraînent le dépeuplement et provoquent la paupérisation, l'apparition de *lieux frostz*.

Saint-Gildas entre dans une phase de crise durant la seconde moitié du règne de Jean V et sous ses successeurs immédiats. La paroisse perd plus de la moitié de ses habitants et tombe à 45 feux contribuables et à 107 ménages en 1440, suite à une revision opérée le 23 juin 1440. La baisse se poursuit sans discontinuer jusqu'en 1448. Une nouvelle enquête menée le 5 juillet 1444 par Olivier du Quirisec seigneur de Kergurionné et Jehan Gibon donne 90 contribuables au fouage, 11 exonérés dont le lieutenant du

⁸⁴ CINTRÉ (R.), *Les Marches de Bretagne au Moyen Âge*, Fougères, 1992.

château Éon Le Govello, 5 pauvres et signale 18 maisons abandonnées. Un quatrième examen en 1446, conduit par Jehan Rolland et encore par Jehan Gibon, attribue à la paroisse 86 ménages dont 74 de contribuants, 4 pauvres, 8 exemptés et 22 lieux *frosts*⁸⁵.

Un infime redressement s'amorce pourtant à partir de 1448 avec 87 ménages et dure une trentaine d'année pour atteindre au maximum 182 ménages (24 % de moins qu'en 1426)

4. - L'APRÈS 1479-1480

La crise a recommencé du temps de François II et nous est connue par une enquête faite à Saint-Gildas les 18 et 19 mars 1479 (en fait 1480) puis dans d'autres paroisses de la châtellenie. Au cours de cette mission menée à Saint-Gildas par Jehan Rolland et Jehan Gibon, membres de la chambre des comptes, les commissaires ont interrogé les collecteurs des trois derniers fouages et ont examiné les registres d'impositions pour vérifier si les personnes inscrites étaient encore vivantes ou présentes sur le territoire paroissial. Les noms des témoins méritent d'être relevés. Il y a cinq nobles : Henry Le Louéan, Pierre Péro seigneur de Kernormant, Nicolas Le Double dont la famille a laissé des traces dans la toponymie locale du XVII^e siècle, maître Yves Lorveloux, Jehan Le Bleiz, Charles de Bodéac, et trois prêtres : dom Morice Guenet curé de Saint-Gildas, maître Olivier Le Baion curé, dom Jehan Le Gal chanoine du Champ ou de la collégiale Saint-Michel-du-Champ.

C'est la conjonction d'un *yver dernier moult long et aspre*, des effets d'une catastrophe naturelle, *une submercion et des derifs des eaux*, d'une épizootie qui tue presque tout le bétail *qui estoie la plupart de leur bien et richesse* et surtout d'un retour de peste en août 1480 qui a interrompu la courte reprise démographique enregistrée auparavant.

La paroisse de Saint-Gildas (seule mentionnée) est frappée de plein fouet par la disparition de 12 hommes (dont un est mort par noyade en mer) et de 2 femmes (anonymes). La fuite, on dit le *déguerpissement* dans des zones protégées par leur isolement ou dans des villes qui offrent en outre du travail et une exonération fiscale, est la réaction classique en cas de danger : 20 cas sont concernés, 13 hommes dont un boucher et 7 femmes qui sont partis se réfugier à la campagne, des nobles sans doute dans les manoirs de Kercazre et de Brech, d'autres dans des îles (île d'Arz, Belle-Île), à Dinan ou à Saint-Brieuc ou à la campagne sur le territoire des paroisses de Saint-Goustan, de Pluvigner ou de Quiberon. Fiscalement, la crise de 1479-1480 représente une baisse de 16 feux⁸⁶.

⁸⁵ LÉBOIS (M.), *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-vers 1525-30)*, thèse de doctorat de l'Université de Rennes 2, 1986, p. 119 à 161.

⁸⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2986 (18-19 mars 1479) ; ROBINO (P.), «L'enquête sur les fouages en 1479», *Bulletin de la S. H. A. P. A.*, février 1993.

En 1480, les survivants (chefs de familles hommes ou femmes anonymes) inscrits sur le rôle d'enquête représentent 139 contribuables et 32 trop pauvres pour payer. La charge des contribuables, par unités fiscales, est significative de la faiblesse de certaines quote-parts et des difficultés que les commissaires ont rencontré pour établir la *charge* de chacun.

5. - VERS 1545

Un siècle plus tard, le rentier de 1545 donne selon nos calculs 155 maisons à Saint-Gildas et 70 à Saint-Goustan soit 225 maisons au total. Cette estimation, au dessous de la réalité, laisse à penser que la ville a recouvré son millier d'habitants. Nous avons enregistré aussi 89 et 59 jardins de chaque côté du Loc'h.

La plupart des noms paraissent locaux mais des gens sont venues s'installer ici et possèdent des biens : Paul Spinefort marié à Marie Laiset, François Rio de Locmaria Kaer, Pierre Saint-Jehan dit Montfort de Saint-Goustan⁸⁷.

Les activités économiques

Auray a les activités d'un gros villages, celles que nous avons eu l'occasion de décrire à Saint-Pol-de-Léon, à Saint-Renan, à Quimperlé.

1. - LES ACTIVITÉS RURALES

Auray reste encore une ville, proche d'une campagne, dont l'influence se fait sentir au cœur même de la bourgade.

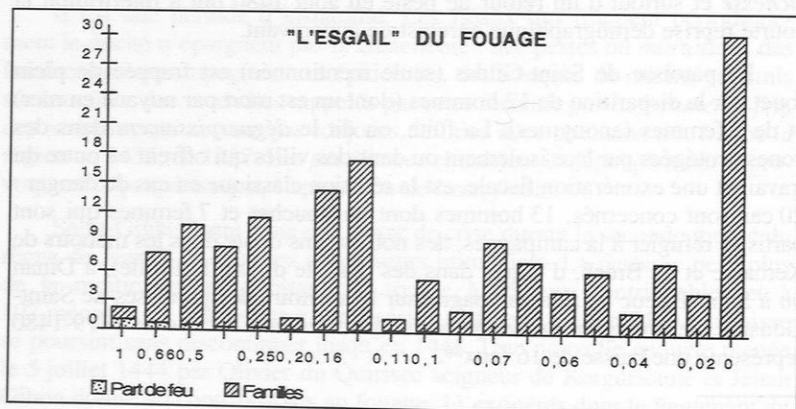


Figure 4. - «L'esgail» du fouage de 1479

⁸⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 18, 22 v°, 53, 82 v°.

Plusieurs familles notables, 37 répertoriées dans le rentier de 1545-1547, exploitent des jardins, jusqu'à deux ou trois, une douzaine de pièces de terre sans précision d'usage, des parcs comme celui de Kergouan, des herbages comme le *pré au Baily* près des douves du château, tenu selon un contrat de convenant. Plus on s'écarte du centre, plus ce côté agreste s'amplifie⁸⁸. L'élevage est omniprésent, signalé notamment par des étables qui peuvent, au Moyen Âge, avoir le sens d'écuries.

L'artisanat n'est qu'exceptionnellement évoqué et cette sous-information est préjudiciable à la connaissance de la ville. Il existe pourtant une industrie du gros drap commun à Auray attestée par l'existence dès 1262 de moulins *foulerets*, un travail du cuir et des peaux⁸⁹. On signale une *mareschaucie* rue Audren en 1425, un barbier (sans doute aussi chirurgien), un boucher, un peintre dans la misère, quatre cordonniers dans l'enquête de 1479. Les informations sont encore plus maigres dans le rentier de 1545 puisqu'on se borne à mentionner un *pintier* (fabricant de pots d'étain) Jehan Le Son, propriétaire d'une maison et d'une étable, un maçon Guillaume Le Bel, un cordonnier Guillaume Loger, un arbalétrier Jehan Le Lyvec, un boucher Jehan Bonnac⁹⁰.

2. - DU CABOTAGE AU COMMERCE HAUTURIER

Le commerce est mieux connu et semble s'être développé du temps des Montforts. Il concerne le cours du Loc'h et une série de petits havres entre Étel, la baie de Quiberon et l'entrée du golfe du Morbihan.

La ville dispose d'un minimum d'infrastructures. Un havre occupe les rives du Loc'h mais nous ignorons tout de ses premiers aménagements (point d'amarrage, quais en bois et entrepôts). La cohue du *marcheilz*, signalée dans un aveu de 1461, s'anime le lundi et le vendredi, jour de marché, et à chaque foire de la Sainte-Élisabeth, créée le 30 décembre 1434 par Jean V en faveur du Saint-Esprit ; il s'y tient une *notable assemblée et congrégation de peuple*, belle occasion d'opérer de fructueuses ponctions fiscales⁹¹. Des secteurs spécialisés existent pour la vente du *seille* ou seigle en bordure de la halle, pour le bois à proximité du chemin de Poulben⁹².

⁸⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 37 (le convenant). On rencontre même des concentrations : Pierre Ripvière détient deux jardins à Saint-Goustan (fol. 76 v°, 85), Jehan Le Coginec trois jardins à Auray-même (fol. 45-45 v°).

⁸⁹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.), *Le plus ancien rôle des comtes du duché, 1262, op. cit.*, p. 63, article 43 : *Dictis die et localo computavit magister Bertramus de Joué de Molendinis folerez de Elraio.*

⁹⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 15, 18 (Jehan Le Son), fol. 52 (Guillaume Loger), fol. 55 (Jehan Bonnac), fol. 62 (Jehan le Lyvec), fol. 40 (Guillaume Le Bel maçon).

⁹¹ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne, op. cit.*, t. VII, p. 93, n° 2162 (30 septembre 1434).

⁹² Arch. dép. Morbihan, H 182, n° 11 (aveu de Jehan Solenne du 9 décembre 1461 et échange entre le prieur de la Chartreuse et Thomas Le Lyvec de Saint-Goustan du 8 janvier 1508).

Auray est un port, dont le trafic est connu par des tarifs ou *pancartes* de taxes douanières, par le compte d'un receveur Geoffroy Étrillart sur dix-sept mois de gestion en 1474-1477⁹³ et par des bribes d'informations. Une ordonnance concernant la levée de droits de douanes est connue pour les années 1369-1372⁹⁴. On y lit cette information sur le négoce des céréales : *Après compte de la gabelle des blez venuz en ladicte ville d'Auray de la mer par vesseaux ou du pais d'amont. . par chalans et venduz en ladicte ville et ports, a savoir est de chascun muy de fourment 1 escu et de chacun muy de seille (seigle) et autres blez demi escu ou monnoie a la value (de) XVI sous pour escu selon l'ordonnance de Monseigneur.*

Un tarif douanier, intitulé «la pancarte des droits d'entrée et de sortie dus au duc dans les ports de Bretagne», daté de la fin du xv^e siècle, est riche d'informations sur les *entrées* (importations) et *yssues* (exportations). En voici le détail⁹⁵ :

Une ancienne coutume existe et est exigée de chaque vaisseau armé au port et transportant du vin. On levait 21 pots ou l'équivalent en argent du prix du pot de vin vendu au détail en ville. Le duc garde 12 pots et le reste va au prieur du Saint-Esprit.

Aux entrées du port (importations):

par tonneau de vin étranger et nantais	30 sous
par tonneau de vin breton	15 sous
par pipe pour l'yssue par charroy néanmoins qu'ils (les vins) sont mis en velier audit lieu	5 sous
par muy (muid) de sel venu dehors Bretagne	15 sous
par muy de sel de Guérande ou de R(h)uys (le muy d'Auray = 1, 5 muy de Guérande)	5 sous

⁹³ Arch. dép. Morbihan, J 624 et 1 J 39, compte de Geoffroy Estrillart de décembre 1474 à juillet 1477. Ce document exceptionnel a été analysé par T. DANIEL dans un article intitulé «Le cabotage sur les côtes méridionales de la Bretagne à la fin du xv^e siècle», *Bulletin philologique et historique*, 1966, p. 157-183.

⁹⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1111 ; JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. I, n° 212, p. 224.

⁹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2971, fol. 11 v°-13.

par tacque de (dix) cuirs	2 sous
par tonneau de fer ou d'acier	20 sous
<i>si led fer est a marchands forains de hors Bretagne, ils paient le xx.</i>	

Entrées et issues :

par paquets de draps, de toiles et d'autres marchandises qui se char- gent par paquets tant pour entrée que issue.	6 deniers par livre poids
par tonneau de froment d'yssue chargé au port, on prend pour ancienne coutume appelée rivaige	18 deniers obole
par tonneau de seigle, d'avoine et d'autres blés	9 deniers obole

Issues (sorties de marchandises) :

par tonneau de froment mené hors de Bretagne (à l'étranger)	30 sous
par tonneau d'autres blés. . .	20 sous
par tonneau de froment déchargé dans un autre port breton	15 sous
par tonneau d'autres blés déchargé dans un port breton	10 sous
par tonneau de chairs et gresses	40 sous
par tonneau de poisson	20 sous
par pipe de vin menée	5 sous
par charroi hors du hâvre d'Auray	

Cette documentation, bien exploitée par T. Daniel, a le mérite de replacer la ville sur les itinéraires des grands circuits commerciaux de l'Atlantique et de la Manche du xv^e siècle et de souligner la vitalité de son port.

Les marins d'Auray se déplacent beaucoup et leurs embarcations sont appelées selon le tonnage transporté : des *batels* ou *bateaux* (de 5 à 9 tonneaux), des *escaffes* et des *car(a)velles* dépassant rarement les 30 à 40 tonneaux comme le *Gabriel* en 1475, le *Saint-Pierre* de maître Jehan Talibonne en 1477 (19 tonneaux). Il y a une différence d'utilisation entre ces trois types

de navires. Avec les *batels*, les marins d'Auray pratiquent la pêche et le cabotage le long des côtes, fréquentent le golfe du Morbihan, principalement Vannes, le cours de la Vilaine jusqu'au port de Redon, Guérande, la basse Loire avec Donges, Lavau et les quais de Nantes, Pornic, Les Moutiers. Avec les *escaffes* et surtout avec les caravelles plus grosses et de construction différente, ils s'aventurent en haute mer, de préférence en convoi. Ils atteignent au sud, au prix d'un long voyage, les îles atlantiques (Belle-Île, île d'Yeu et Ré), La Rochelle débouché naturel des vins d'Aunis et de Saintonge, Bordeaux, quelquefois Saint-Sébastien en Espagne, la côte basque et galicienne et le Portugal. Au nord, il gagnent les rivages de la Manche, les ports bretons septentrionaux, Exeter en Angleterre, Rouen en Normandie. On enregistre de décembre 1474 à juillet 1477, 230 entrées et sorties d'une soixantaine de *batels*, d'*escaffes* et de caravelles autochtones et la présence de 27 autres navires bretons et étrangers⁹⁶.

Le mouvement du trafic, commandé par les moissons, le rythme des saisons et la possibilité de prendre la mer, est connu d'après les pancartes, les extraits du compte d'Étrillart et des *brefs* ou *briefs* qui sont des sortes de licences de transport et d'assurances (contre le droit de bris), délivrées par la chambre des comptes, correspondant au tonnage des marchandises transportées⁹⁷.

Selon T. Daniel à qui nous empruntons l'essentiel de ce qui suit, Auray expédie des produits de son arrière-pays et avant tout des céréales, le principal fret de ses navires : il s'agit de divers blés rustiques comme l'épeautre (60,5 % du total), du seigle (11 à 16,5 % selon l'année), du froment de qualité supérieure (6,5 %), de l'avoine, de la farine ou gruau, soit l'équivalent global (chiffres connus et chiffres restitués pour les mois manquants) d'environ 700 tonneaux en 1475, de 450 tonneaux en 1476. Ces céréales sont le reflet des activités rurales de la châtellenie. Sur ce total, 90 % des cargaisons sont expédiées à Nantes, 6 % en Espagne, ce qui reste à Pornic, à Guérande, à La Rochelle. Le havre écoule aussi des *bestes vives*, (bovins, chevaux, moutons, porcs), du lard salé, des laitages, de la graisse et du suif, du poisson, des toiles en quantités indéterminées⁹⁸.

Le vin constitue le principal fret de retour, 61 % du total importé connu en 1475 et 60 % en 1476, soit 532 tonneaux en 1475, 211 tonneaux en 1476. Il s'agit de vins nantais (87 % du total en 1475, 64,5 % en 1476), d'Aunis et de Saintonge achetés sur le lieu de production, entre mars et juin ; le vin *breton* de Rhuys n'est pas exporté mais consommé sur place.

⁹⁶ TOUCHARD (H.), *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, éditions Les Belles Lettres, Paris, 1967, p. 35-75, 224, 345 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 43 v° (chemin qui conduit du marché au bois à Poulben).

⁹⁷ TOUCHARD (H.), «Les brefs de Bretagne», *Revue d'histoire économique et sociale*, 1956, n° 2, p. 116-140.

⁹⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, fol. 89 v°, B 2971 ; KERHERVÉ (J.), *L'État breton...*, op. cit., t. I, p. 111, note 146 ; t. II, p. 652.

Le contenu des tonneaux est redistribué ensuite dans les villages de l'intérieur. Les gens d'Auray achètent directement ou par l'intermédiaire de marchands étrangers anglais, français, portugais, basques venus en caravelles⁹⁹ : du sel de Bourgneuf et de Guérande (10 navires en 1475), de la poix et de la résine pour la garnison et pour l'entretien des navires¹⁰⁰, des produits considérés comme exotiques (oranges, confitures portugaises), des fruits (des figues), du cuir, de la laine d'Espagne, des meules à moulins. Ils font commerce aussi de métaux, du fer brut ou ouvré, compté en milliers, des barres d'acier, revendus aux municipalités ou aux artisans nantais ou rochelais ; deux cargaisons de fer quittent les rives du Loc'h pour La Rochelle en avril 1477¹⁰¹.

Les importations de vin et les exportations de blé s'équilibrent à peu près à Auray-Quiberon dans les années 1470-1480. Le commerce est apparemment prospère, tant qu'il n'y a pas de guerres et d'actes de piraterie. Car les voyages sont longs et périlleux. Laurent le Baron quitte Auray le 4 mai 1477 pour l'Espagne et revient seulement le 17 juin après un trajet de quarante-quatre jours, satisfait d'avoir échappé aux risques de la mer¹⁰². Deux Normands n'ont pas cette chance et sont détenus en représailles dans les cachots du château pendant cinq ans¹⁰³.

Des noms de marchands et de maîtres de barques surgissent au hasard d'un acte ou d'un inventaire, sans qu'il soit possible d'évaluer leur fortune et de les situer dans la société : Pierre Bignen et Olivier Trédasou en 1407¹⁰⁴, Laurent le Baron, maître Jehan Talibonne propriétaire de l'escaffe *Saint-Pierre*, maître Alain Le Roux à la tête de la *Notre-Dame-de-Kaer* signalés en 1477, Pierre Le Hen, marié à Marguerite Écorchard qualifié de mercier (en fait marchand) en 1545¹⁰⁵. Les gens d'Auray ont donc l'habitude de se déplacer très loin et à propos d'une censive abandonnée par un couple de bâtards Lucas Damelet et son épouse, il est fait allusion à la femme *qui deceda nagueres au saint voiage de Rome*¹⁰⁶.

⁹⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6, fol. 156 v° ; TOUCHARD (H.), *Le commerce, op. cit.*, p. 214, 218. Une caravelle portugaise, la *Santa Maria*, fréquente le Loc'h et charge 15 tonneaux de blé le 30 juin 1477.

¹⁰⁰ JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, t. II, n° 791, p. 497 (11 novembre 1391). Mandement de payer la somme de 35 livres 12 sous en échange de deux muids de sel, « un milier de broy et de rousine qui furent portz pour la garnison du chastel d'Auray et pour le fait d'un escaffe » ; BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, t. VIII, n° 2689 (14 mars 1431), lettre concédant au *dean du Champ d'Auray* un devoir d'issue de six *vingtz treze muyz de sel, mesure de Guerrande*.

¹⁰¹ Arch. dép. Morbihan, J 624 ; TOUCHARD (H.), *Le commerce..., op. cit.*, p. 150, 190, 201, 202, 212. La barche *Sainte-Katherine* de Saint-Sébastien est signalée à Auray en 1403.

¹⁰² Arch. dép. Morbihan, J 624 fol. 22.

¹⁰³ DUPUY (A.), *La réunion..., op. cit.*, t. I, *op. cit.*, p. 402.

¹⁰⁴ BLANCHARD (R.) *Lettres et mandements, op. cit.*, t. V, n° 841, p. 72.

¹⁰⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 21 v° (Pierre Le Hen mercier).

¹⁰⁶ Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 1 (1^{er} janvier 1401).

3. - L'ÉLITE D'UN MICROCOSME URBAIN

Chef-lieu de châtellenie, siège d'un tribunal, d'une recette, de deux cures paroissiales avec Saint-Gildas et Saint-Goustan, siège de deux hôpitaux et de plusieurs chapelles, la ville abrite des notables : une élite de titulaires d'offices administratifs, des gens instruits dont le nom est parfois précédé du titre de *maistre* indiquant une formation universitaire, des nobles domiciliés en ville ou qui y ont des biens, des prêtres précédés parfois des titres de dom (*dominus*) ou *maistre*.

La fonction de sénéchal est bien connue en Bretagne depuis les travaux d'Oheix mais elle n'a guère laissé de souvenir ici, à l'exception de Pierre Loret affecté aussi à Vannes à partir de juin 1426¹⁰⁷. Des prévôts, des notaires, des procureurs, des sergents les secondent : Olivier Gélouart procureur en 1425.

Des receveurs ordinaires ou châtelains, gagés 36 livres par an (1474), sont plus souvent signalés avec la durée de leur fonction :

Derian Guillemain est receveur ordinaire entre le 1^{er} mai 1398 et le 10 novembre 1399 ; Jehan Euzenou de janvier 1406 au 7 mars 1407 ; Jean de Beaubois ou de Beauboys du 8 juin 1408 au 16 janvier 1409 ; Jehan de Querlouenan seulement du 3 décembre 1411 au 11 mars 1412, remplacé par Machin Davyau en février-mars 1412. Jehan Guihemarou ou Guihomarou, le seul vraiment connu, est un petit écuyer de Sulniac, responsable de la recette sur une longue période de 1414 à 1438. On trouve ensuite : Alain Le Bodic du 28 mai 1440 au 22 septembre 1444, maître Pierre Mauperthuis en 1445, propriétaire de deux maisons en ville, Jehan Péron receveur en 1483-84. Geoffroy Estrillart, receveur de 1481 à 1488, domicilié à Saint-Goustan, est en même temps détenteur de l'office de la fruiterie à l'hôtel ducal... Plus tard on évoque dans le rentier de 1545, un second Jehan Guihemarou ou Guymarho propriétaire à Saint-Goustan, marié à Jehanne Jégouzat, qui fut autrefois receveur de la ville¹⁰⁸.

Certains officiers ou fermiers des impôts vivent bien, sont propriétaires de maisons et de jardins en ville. Geoffroy Étrillart qui s'intéresse aussi au négoce et aux fermes des impôts, domicilié rue des Fèvres, détient, en plus de son hôtel particulier, deux maisons sur le port et un parc à Saint-Goustan. Bertrand Guihemarou, petit-fils de Jean, est devenu chevalier alors que son grand-père n'était que simple écuyer¹⁰⁹.

¹⁰⁷ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements*, op. cit., t. VIII, p. 78, n° 2675.

¹⁰⁸ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, op. cit. : Jehan Euzanou (n° 80 et 151), Jehan de Beaubois (n° 80 n.), Jehan Guihomarou (n° 1984, 2158, 2279, 2305, 1566) ; Arch. nat., Q1 763, informations contenues dans un livre tardif en parchemin concernant Auray et Quiberon et collationnées par P. ROBINO. Arch. dép. Morbihan, 1 J 39 : un Alain Le Bodic fut receveur.

¹⁰⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 57 v°, 108 (Maître Pierre Mauperthuis), fol. 79 et 110 (Jehan Guymarho).

De petits nobles vivent à Auray et dans les manoirs voisins. Sans doute trouvent-ils dans les magistratures de menus emplois dont les gages sont les bienvenus pour compléter les maigres revenus de leurs *sieuries*, terme utilisé par J. Gallet pour désigner des fortunes terriennes, réduites à leur plus simple expression. Pierre Michel, un valet de chambre de Jean V, domicilié à Saint-Gildas, obtient de son maître une exonération de fouage et le droit de vendre, au détail et sans payer d'impôts vingt *pipes* (barriques de 400 à 450 litres) de vin¹¹⁰. L'enquête de 1479 mentionne cinq nobles dont Pierre Pero(n) seigneur de Kernormant et maître Yves Lorveloux. Des familles, apparemment fort honorables, sont mentionnées en 1545 : Louis Le Courriault seigneur du Queluellen, Gilles Le Bleiz seigneur de Kermalhuzen, Jehan Péron seigneur de Kerdaniel, Pierre Mézec seigneur de Portellec, Louise de La Villeneuve dame de Kergleveric¹¹¹.

Les hommes de loi sont plus nombreux au Moyen Âge que de nos jours dans ces petites bourgades où les affaires se multiplient avec l'esprit procédurier de nos ancêtres. Plusieurs études en Auvergne, en Lyonnais, dans le Bassin Parisien l'ont constaté. Ici on rencontre un certain maître Yves Le Bugaut, receveur d'un billot en 1459, un maître Yves Kergozian en 1508 domicilié près du marché au seigle. On relève pêle-mêle dans le rentier du milieu du xv^e siècle : maître Olivier Madec marié à Françoise Le Greil, maître Olivier Le Saulx marié à Katherine Le Livec détenteur de deux maisons, maître Yves Kermadec, maître Henri Le Divenach marié à Marguerite Le Bleiz, propriétaire d'une maison neuve et de deux jardins, maître Guy de Villiers¹¹².

Quelques ecclésiastiques font de furtives apparitions sans qu'il soit possible de déterminer leurs origines et leur situation réelle : dom Morice Guenet curé titulaire de Saint-Gildas, maître Olivier Bebaion et un chanoine (de Vannes ?), propriétaires à Auray, dom Jehan le Gal en 1479, frère Pierre Rouxeau prieur *du couvent des Chartreux du Champ* en 1508, le chapelain Jehan Le Toucquet, dom Jehan Le Tenoux, le vicaire Jehan Le Pesquere crédités chacun d'une habitation soumise à rente¹¹³.

¹¹⁰ BLANCHARD (R.) *Lettres et mandements, op. cit.*, t. VII, p. 221, n° 2375 (14 novembre 1440).

¹¹¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982 fol. 17 v° (Jehan Péro), fol. 36 v° et 56 (Gilles Le Bleiz), fol. 42 v°-43 (Louise de La Villeneuve) fol. 53 v° (Louis Le Courriault).

¹¹² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 18 v° (Maître Olivier Madec), fol. 28 v° (Maître Guy de Villiers), fol. 46 (Maître Yves Kermadec, fils de Marie Triton), fol. 50 (M^o Olivier Le Saulx), fol. 33 (Henri Le Dimenach).

¹¹³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 982, fol. 26 v°-27 (Jehan Le Pesquere), fol. 51, 60 (dom Jehan Le Toucquet chapelain), f° 25 v° (dom François Le Tenoux qualifié de curé), chacun avec une maison.

4. — LES MARGINAUX

À l'inverse de la notabilité, la pauvreté n'est pas absente ici comme ailleurs. Auray a son lot de veuves, de malades, d'infirmes, d'endettés, d'impotents, d'aveugles, qualifiés de *pauvres paillarts, vagabonds, mendicquants, méchants* (sic), des gens vivant dans les pires conditions. En même temps qu'elle perd une partie de ses habitants au cours du xv^e siècle, que des maisons tombent en ruines, Saint-Gildas s'appauvrit fiscalement et réellement. On compte 41 % de miséreux en 1448 contre seulement 18,5 % en 1426.

Les enquêtes font état de cas douloureux, de personnes qui ont perdu leur avoir et sont marginalisés au point d'être *quérans l'aumosne*. Éonnet Maury dont la femme est morte de la peste à la charge de sept petits enfants en 1479. Des Anglais prisonniers au château d'Auray tuent un homme qui est retenu en même temps qu'eux ; sa veuve est réduite à la mendicité.

Le dernier épisode marquant de l'histoire de la ville est l'occupation française à partir de 1487. Un corps de troupes françaises et bretonnes commandé par Charles de Bourbon et Alain de Molac assiège le château d'Auray, dont les murs d'enceinte réparés à la hâte du temps du capitaine Guyon de Pontbriant et mal adaptés à la poliorcétique moderne, sont incapables de résister bien longtemps au tir d'artillerie.

Les assaillants obligent la garnison, commandée alors par Jacques Lemoine, à capituler le 31 octobre 1487 après quelques coups de canon. La ville échappe, par cette prudente résolution, au pillage et évite désormais de s'engager dans le conflit qui se prolonge, après la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier et la mort de François II (1488), sous la duchesse Anne jusqu'à son union en 1492 avec Charles VIII¹¹⁴.

Quand le 6 juillet 1495, un commissaire du roi, Gérardin de Billy, vient dresser l'état des armes et des lieux, force est de constater que *les murailles* (sont) *dilacérées et rompues* et l'artillerie inexistante, enlevée par les troupes occupantes¹¹⁵.

Désormais Auray vit au rythme de la France, reçoit la duchesse Anne devenue reine de France. Des fêtes y sont célébrées dont celles à l'occasion du mariage, le 30 décembre 1497, d'Henri de Rohan seigneur de Landal avec Marguerite du Pont.

Jean-Pierre LEGUAY
Pierre ROBINO

¹¹⁴ Dom MORICE, *Preuves*, III, 556 ; DUPUY (A.), *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, 1880, p. 118.

¹¹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 216/13 ; LA BORDERIE (A. de), *Le complot breton de 1492*, *op. cit.*, p. 138.

ANNEXE

Le rentier de 1545 : un état des familles et des biens au milieu du xv^e siècle

L'avantage du rentier de 1545 est de permettre de cerner et de situer les propriétés citadines

Si la majorité des habitants des deux paroisses se contente d'un bien qui peut être une part de maison, une habitation entière, une *mazière* ou un emplacement de maison, on note déjà, dans les deux paroisses, une concentration de propriétés entre les mains de gens aisés, de frères qui vivent en communautés frêresches, de fils mariés logeant chez leur père ou leur beau-père, d'*hoirs* ou d'héritiers à un degré indéterminé¹¹⁶.

D'après le rentier, 47 familles d'Auray et 25 familles de Saint-Goustan ne disposent que d'un unique bien ; 17 autres familles d'Auray et 9 de Saint-Goustan en possèdent deux ; 8 familles dont 2 à Saint-Goustan détiennent trois maisons ; 4 familles dont 2 de Saint-Goustan possèdent quatre biens ; 2 familles d'Auray cinq maisons ; une autre six maisons et une dernière sept.

Quelques individus se sont enrichis et ont même réussi à se faire anoblir comme ce Jouhan Gauvaing, domicilié en ville, désigné par Jean V à charge de servir *es camps comme les autres nobles*¹¹⁷.

Les principaux noms de propriétaires des deux côtés du Loc'h sont indiqués dans ce tableau¹¹⁸ :

Noms des détenteurs	Maisons	Mazière	Plan de m.	J	Divers	Cents
BAUBES (Olivier)	3			5	2 terres	35 sous
CADIO (Philippe)	3			3		4 sous
COYLLO (Jehan)*	3			4	1 terre	23 sous 6 d.
GILLES (Jehan)*	3					10 sous 6 d.
KERDAVY (Marion) et ses enfants	3			2	1 terre	8 sous 6 d.
KERGOURIO (Pierre)	3			2	1 cour	10 sous
KERGOURIO (Louise)	2	1				12 sous 10 d.
KERGUIRIS (Jehan)*	3			2		12 sous
KERMADIO (Sgr de)	2		1	1		12 sous 6 d.
LE GOUVELO (Pierre) (les héritiers de)	3	2		1		18 sous
LE GOUVELO (François)	3			1		10 sous
LIVEC (Guillaume)	3					22 sous 8 d.
PRÉGENT (Yvon) dit Quintin	3			3		5 sous 4 d.

maisons, mazières, places de maison (pl. de m.), jardins (j), pièces de terre

Les pages ci-dessous regroupent les données du rentier de 1545 et donnent le détail des noms des personnes et des biens.

¹¹⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, fol. 30, 31, 40, 42 (frêresches).

¹¹⁷ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, op. cit., t. VI, p. 164, n° 1651 (lettre d'anoblissement du 21 décembre 1425).

¹¹⁸ Jehan COYLLO est marié à Jacqueline Partenay fille de Guillaume Partenay ; Jehan GILLES à Jehanne Le Bihan ; Jean KERGUIRIS à Marie Escorchar ; Guillaume LIVEC à une Françoise Le Gouvelo.

PAROISSE DE SAINT-GUEDAS (SAINT-GILDAS)

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e (n° 13) La «francie» e Notre-Dame aux termes de saint Jehan Baptiste et de Noël	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
La fille Danielle hoirs d'Olivier Cheroupyyer	N° 1- LE SON (Jehan, Pierre et Jehanne) <i>Locataire : Jehanne Le Bras</i>	1	1			Rue qui conduit de la ville au Champ dudit lieu. D'un bout ouvrant sur le pavé (n° 13).	14
	N° 2- PULNIAN (Christ.) & YNISANNO (Ysa.) fille de Marguerite Le Bleiz, mariée en premières nocces à Guill. Ynisanno <i>Locataire : Jehanne Le Bras.</i>	1				Rue Audren, «es mettes» du Loc. Chemin qui conduit de la maison de G. Le Meignan au Loc. Venelle de la Cohue au Loc (n° 13 v)	1 4
Guillaume Ynisanno	N° 3 - LE BLEIZ (Marguerite) veuve en 2 ^e nocces d'Henry Le Dimenach. <i>Locataire :</i> <i>Guill. LeMeignan.</i>	1				Chemin d'Auray au Loc	2 6
	N° 4 - LE BAYON (Guillaume) <i>Locataire : Guill. Le Vay</i>	1	1			idem	6
	N° 5 - PULNIAN (Ch.) et YNISANNO (Ysabeau) <i>Locataire : le gendre de Pulnican et femme</i>	1	1			Venelle d'Auray au Loc	7 6

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
Enfants de Clément Fortin	N° 6 - PULNIAN (Ch.) <i>Locataire : Guillaume Le Meignan.</i>	1	1			Sur le Loc ^h Chemin qui conduit du Loc ^h à la ville. Sur la douve du Champ (f° 15).	5
Enfants (hoirs) Favelland)	N° 7 - LE MEIGNEN (Guill.)	1	1			Rue Audren. Sur le pavé.	23
Yvonne Le Rouge	N° 8 - LE MEIGNEN (Jehan) <i>Locataire : Yvonne Le Tort.</i>	1	1			Sur le chemin du Loc ^h	7
Yvonne Le Tort	N° 9 - LE BRIS (Jehanne) veuve de Jh. Partenay	1	1			Sur le pavé, Jardin sur la venelle du Loc ^h	7
Guillaume de Laumay	N° 10 - le même et son fils Guill. PARTENAY	1	1			(f° 16)	7
Feu Henri Celten	N° 11 - TALMONT (Jacques)	1	1			idem	2
Pierre Kernerec	N° 12 - veuve COLIEN (Fr) & COUETNOURS (Jacquette mariée à Yvon Kernier	1	1			idem	18
Maître Jean de Guérande	N° 13 - CADIO (François) <i>Locataire : veuve Ch. Le Goff.</i>	1	1			Sur le pavé (f° 17 v°) venelle qui conduit au Loc	10
Pierre Rio	N° 14 - PERO (Jehan) sir de Kerdaniel <i>Locataires : enfants de Jh. Geffroy</i>	1	1				18 8
Jehan Kergoman	N° 15 - RIO (François) N° 16 - LE SON (Jehan) <i>pintier marié à Marguerite Kergoman</i>	1	1			étable	15
		1	1				15

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
Jehan Vanneau «au pelletier»	N° 17 - M ^e MADEC (Olivier) marié à Françoise Le Greill	1	1				5
Alain Lodic	N° 18 - CHAMPION (Jacques) et ses frères, enfants de Jehan Champion	1					15
Hervé de Portes puis Jehan Geoffroy	N° 19 - COILLO (Jehan)	1	1			Pavé et venelle du Loc'h (F° 19)	8
Vincent Écouchard puis Gallic puis Thébaud Sauvage	N° 20 - CADIO (François)	1					8
Geoffroy Rto puis Jehanmin Le Bihan	N° 21 - GOUELLO (Guillemette) veuve de Vincent Morice et ses enfants	1		étable		dominant sur le pavé	8 6
Olivier Guillemyn	N° 22 - QUATREVAULX (Loyse) mariée à Jehan Boditec	1			avec son vis-à-vis de la Cohue issue (F° 20)		8 6
Gouran puis Pierre Le Sant	N° 23 - QUATREVAULX (Guillaume)	1	1			venelle conduisant au Loc'h	1 6
	N° 24 - LE BOUDOUL (Loys) et Alicete Puhnian sa femme <i>Locataire : Jehan Le Chanouy</i>	1				séparé de la précédente par une venelle allant au Loc'h	8
Hugues puis François Vanneau	N° 25 - KERGUIRIS (Jehan) et Marie Escorcharde sa femme Escorcharde sa femme <i>Locataire : Laurens Touscar et femme</i>	1				vis-à-vis de la Cohue (F° 21).	6

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
Colinet Chiroumpier	N° 26 - QUATREVAULX (Guillaume). <i>Locataire : Laurens Codic</i>	1	1				2
Le Calsyny	N° 27 - KERGUIRIS (Raoul) marié à Vincente La Grunello.	1	1	étable			2
Jobars puis Maurice Sourdan	N° 28 - ESCORCHARD (Marguerite) de Pierre Le Hen <u>mercier</u>	1				sur la rue et sur la venelle qui mène à Notre-Dame (n°21 v°)	3
Antoyne Hugues	N° 29 - GUYDO Jehan et sa femme Jhne Le Linec	1					6
feu Pierre de Villiers	N° 30 - SPINEFORT (Paul de) marié à Marie Loiset <i>Locataire : Jehan Cardin</i>	1					78 18
	N° 31 - KERNIER (Yvon) marié à Jacquette Couetaours	1					5
Maître Jehan de Villiers	N° 32 - VILLIERS (Guyon de)	1					3 2
Jehan Guillouard puis Charles Guillemot Alain Furet	N° 33 - GUILLEMOT (Henry) N° 34 - le même <i>Locataire : G. Champion</i>	1	1		et issue		5 6 7
Guyomard Rostrenen	N° 35 - Veuve de Charles GICQUEL & Françoise de VILLIERS.	1					2
Jehan Le Bihan	N° 36- MEZEC Pierre seigneur de Portelle	1			(en ruines)		2

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
Pierre de Courrault	N° 37- Le même	1					12
	N° 38- GEFROY Jehanne et ses enfants, héritière de Jehan Gelouard <i>Locataire : L. Le Linec veuve de Guyon Pillet</i>	1			Venelle		3
Le Maderan puis Jacques Bonifils	N° 39 - LE GOFZEZOUR Germain et sa femme (f°24) Rue de l'Église.	1	1				4
Atadré Gauvain	N° 40 - VILLIERS (M ^e Jehan de) <i>Locataire : veuve Charles Gicquel.</i>	1					4
Guillaume Guillelot	N° 41 - GUILLENET (Jehanne) et sa femme, Jehan et Bertranne Le Courtault	1				près du chemin qui mène de l'église ND à la rue de l'Hôpital et de la rue qui mène de la halle à l'église (f° 25)	5
Galladec	N° 42 - HENRY (Alain) et KERGUIRIS (Béatrice)	1					5
Jehan Furet	N° 43 - LE TENOUX (dom François)	1	1			Ouvrant sur la pavé, vis-à-vis de la halle d'Auray.	1
Veuve Jehan Guillemyn Guillaume Kergomman	N° 44 - APVRIL (Michelle)			1			7 7
hoirs de Pierre Gelouart puis Jehan Hamon	N° 45 - BAUBES (Olivier) N° 46 - le même <i>Locataire : Pierre Geffroy.</i>	1	1		étables		4 7 2

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
Garrel, Guillaume Kergomnan	N° 58 - LE ROUX (Jehan) N° 59- le même et son frère François	1	1		étable	Rue de l'Hospital Venelle qui mène à la Fontaine du Prat (f° 30)	2 7
Maître Jehan de Villiers	N° 60- VILLIERS (Guy et Françoise de).	1					1
Jehan Allano	N° 61- LE ROUX Fr. et Ysabeau Allano sa femme.	1	1				2
Guillaume Harel	N° 62 - HAREL (Ysabeau) représentée par son tuteur Guill. Harel (f° 31).	1	1				10
Henry Le Moen	N° 63 - LE ROUX (Jehan) et Françoise Callo sa femme.	1				Pavé vis-à-vis de la prison (f° 31)	4
Pierre Cadio frère de Pezron, Olivier Cadio	N° 64 - CADIO (Pezron) marié à Kath. Linec et leurs enfants	1				ouvrante sur le pavé	4
Évano	N° 65- CADIO (Philippe)	1					10
Pierre Geoffroy et Jehan Evanno	N° 66 - GEFROY (Olivier)	1					10
Olivier Le Tanneur	N° 67 - GEFROY (Jehanne) veuve de Jehan Gelouart	1					5
Jehan Le Gonnelles et Jehan Le Goff	N° 68 - LE GONNELLO François	1				ouvrante sur lad. rue et pavé vis-à-vis de la Cohue (f° 32 v°)	8
Pierre Le Gonnello	N° 69-70 - LE GONNELLO Fr. & LE GONNELLO Françoise veuve de Guill. de Linec	1	1				2 8
Henri Cadio puis Olivier Cadio	N° 71 - BAUD Françoise veuve d'Olivier Cadio et son fils.	1			ses issues		8

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s. dn.
Jehanne de Malestroit	N° 72 - LE LINEC Kathé. veuve de M ^r Olivier Le Saulx, f° 33	1					12
Guillaume Euxaume maître Alain Le Goff	N° 73 - LE MEIGNEN Guillaume mariée à Jehanne Le Saulx	1					3 9
Marion Dreamo Veuve de Guillaume Ynisano	N° 74 - LE BLEIZ Marg. veuve de M ^r Henry Le Dimenach & son gendre Chr. PULINAN f° 33	1			(neuve)		5
Henry Le Double Jehan Pero seigneur de Kerdaniel	N° 75 - LE GONELLO Françoise et ses enfants, veuve de Guill. Le Linec	1					20
Jehan Le Bihan Jehan Le Garrec	N° 76 - LE BIHAN (Jehanne) veuve de Jehan Gilles <i>Locataire : Henry Le Double</i>	1					7
Jannet Boschier	N° 77 - LE MEIGNEN (Jehan)	1					7
(f. 34) Rue En Enze comme on va à Saint-Goustan							
	N° 78 - BIZIEN (Morin)	1				Près d'une venelle	1
Yvon de Couetelles	N° 79 - LE GOFF veuve Charles et héritiers	1					10
Veuve au Dimenach	N° 80 - MONSORT Pierre et sa femme Marie Thébaud	1				Chemin et pavé qui conduit d'Auray à Saint-Goustan (f° 35)	12
Au Rouge Gelouart	N° 81 - CADIO Jehan Juveigneur d'Henry Cadio seigneur de Conterault	1					8

Anciens occupants fin xv ^e - début xv ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn.
	N° 82 - BAUD Françoise veuve d'Ol. Cadio et Philippe son fils	1					5
Geoffroy Estouillard puis Jehan Guenganche	N° 83 - CADIO Françoise	1				Chemin de Saint-Goutan à Ploeniguer (f° 35 v°)	3
Veuve Jehan Matel	N° 84 - CANALEN Marguerite veuve de François Ollivier	1	(petit)			Près du Parc Lostanc	1
Veuve Ynisanno	N° 85 - LE BLEIZ Marg. veuve M ^e Henry Le Dimenach et Ch. PULJINAN	1					1 8
Noirs de Pierre de Villiers	N° 86 - VERGIER (Ph. du)	1					4 4
Jehan Riollo Jehan Le Gonnello	N° 87 - LE BLEIZ (Gilles) sgr. de Kermicizon représenté par un curateur Gilles d' Auray sgr de Kermadiou (f° 36 v°)	1	1	(le Paradis)		Au joignant d'un bout à la rue qui mène au aux douves du château et au bord du chemin d'Auray à St Goustan.	20
	N° 88 - GUILLEMOT (Henry)	1				Le pré au Bailly tenu en convenant (f° 37)	15
(f° 37 v°) La Frairie	N° 89 - Le même					Une terre froste	5
Jehan Le Gal Barbier Ausquer	N° 90 - GUEZENEC (Théobault) & Le Cardin (Jehan) et sa femme Marie Boscher. Locataire : Yvon Le Cain.	1					3
Queberon	N° 91 - KERGOURIO (Loyse)	1				(vieille mazière)	3

Anciens occupants fin xv ^e - début xvr	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s. dn.
Jehan Kernon	N° 92- GUYMARCH Françoise) veuve de Jehan Thual.	1					2 4
Jehan Allano Prencoret	N° 93 - MOISON (Vincent) et sa femme Julienne Couethau <i>Locataire : Nicolas Le Tallec.</i>	1				Près du Pré Marec et d'une venelle	5
Jehan Pommarec	N° 94 - LE PORTZ (Bastien) marié à Marie du Vergier.	1					2 6
Guedas Amnes	N° 95 - LE ROUX (Jehan)	1		(^o 38 ^v -39) (petite)			1 6
Pierre Chammony à Coginec	N° 96 - 97 LE ROUX (François)	1	1				4 8
	N° 98 - Le même	1			(vieille mazière)		5
	N° 99 - Le même	1			(ancienne étable)		6 7
Pierre de Vallen, Jeanmin Mullon	N° 100 - GESTIN (Guill.)	1				(^o 40)	1
Chanony	N° 101 - LE BEL (Guill.) <i>maçon</i> <i>Locataire : Marie Le Bel</i>	1					2
Mâitre Olivier Le Saulx	N° 102 - LE MEIGNEN (Guill.) marié à Jme Le Saulx	1	1		(frosste)	une venelle	4
Jehan Allano, au Barrillet	N° 103 - QUATREVAUL (Pierre)	1					2
Au Bouschant, Jehan Chiroupvier	N° 104 - LE ROUX (Jehan)	1	1			une cour (^o 41) une grande porte	7

Anciens occupants fin xv ^e - début xvii ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
Perrine Noyau, femme Chiroupiervier, Colin Boute	N° 105 - LE DORLOT (Henriette) veuve d'Yvon Coillo	1					6
au Noir	N° 106 - RICHARD	1	1				26
	N° 107 - (Jehan) <i>Locataire : Jehan Cogniec.</i>	1	1				
au Cossac	N° 108 - TALMONT (Jacques)	1	1 (neuve)				5
(f° 42) La rue du Merzen							
à Hugnet à Gauvaign	N° 109 - LE COURRIAULT (Rolland) marié à Marie Docan	1					2 6
à Gauvaign	N° 110 - LE PALLEC (Alain) <i>Locataire : Jh. Henry</i>	1					4 6
à Furet Jehan Bledec	N° 111 - Loyse de LA VILLENEUVE, dame de Kergleneric (f° 42 v°) <i>Locataire : Jehan Le Meloch</i>	1					4 6
	N° 112 - La même	1	1				14
Jehan Allano	N° 113 - QUATREVAUX (Pierre)	1	1			Chemin qui mène au Loc	7 8
Jehan Bras, Geoffroy Estrillart	N° 114 - PEROT (Vincent)	1	1				7
Au Drolot, Jehan Chiroupiervier	N° 115 - LE DROLOT (Henriette)	1	1				3 6
Au Couetronossault	N° 116 - GUEZENEC (Thébault) (f° 44)	1	1		<i>biens saisis</i>	Près du chemin et du parc Kergouan	3 6

Anciens occupants fin XV - début XVI	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
Louis Audren	N° 117 - LE DOROLO (Henriette)	1	1			Chemin du Loc à la fontaine de Golheres & chemin du marché au bois à Poulben	2 6
Maître Jehan Le Saulx Philippe puis Louis Goillan	N° 118 - 120 - LE COGINEC (Jehan) (f° 45)	3 (enclos)			une grande porte	Rue du Merien	11 10
Bernard Merignon	N° 121 - HENRY (Jehan) dit Marc (f° 45)	1	1		issue		15 5
au Saulx Philippe Jeguic	N° 122 - LE DOUBLE (Jehan) mariée à Marie Jeguic.	1					6 6
Louis Audren Pierre Allain	N° 123 - LE DOROLO (Henriette)	1					2
Gueon	N° 124 - TRITON (Marie) mère de M ^e Yves Kermahec	1					3
Jacob Le Moloch	N° 125 - LE DOROLO (Henriette) (f° 46)	1	1				3
à Kergourio	N° 126 - KERGOURIO (Pierre)	1	1				2 6
à Kergourio	N° 127 - KERGOURIO (Pierre) et TOUSCAT (Laurens)	1	1				4
Maître Jehan Le Saulx Olivier Legouar	N° 128 - MADEC (Jehan) et sa sœur Vincente	1	1			Au marché au bois	9
aux noirs Bostec puis Guillemet Jagoine	N° 129 - KERGOURIO (Louise) (f° 47)	1					2 10
	N° 130 - KERGOURIO (Pierre)	1		(vaille)	cour		3 6

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
Jehan Kergourio	N° 131 - KERGOURIO (Loyse).	1					7 10
	N° 132 - TOUSCAT (Laurens) et sa femme	1				Près d'une venelle	3
	N° 133 - LE VALLEC (Morice) marié à Guillemette Adelicze		1				7 10
Olivier Azelycze	N° 134 - LE VALLEC (Morice) (f° 48).	1					15 8
	N° 135 - COILLO (Jehan)	1	1				4
Alain Coillo	N° 136 - Le même <i>Locataire : Jehan Le Goillar</i>	1	1			Pavé et rue au Merren	
Jehan Richardie	N° 137 - COGNAN (Symon) et sa femme (f° 49)	1					7
Au Collet	N° 138 - GUILLOT (Marguerite)	1					2 6
Au Collet et Olivier Le Bras	N° 139 - LE BRAS (Henriette)	1					2 6
au Bodieru Jehan Le Gonnello	N° 140 - LE GONNELLO François et ses frères héritiers de Pierre & Henriette Le Bras	1			(frosté)		6 8
au Geollic Jehan Azelycze	N° 141 - MAUPERTHUY'S (Pierre)	1					2
au Chéroupyer	N° 142 - LE LINEC (Cath.) veuve au Sault et sa fille Jehanne mariée à Guill. Le Meignen (f° 50)	1					2 2

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
Hoirs d'Olivier Perio Kerlavoux	N° 143 - LE BRAS (Henriette)	1	1	1		venelle	2 1
au Partenay	N° 144 - COILLO (Jehan), marié à Jacqueline Partenay fille de Guillaume et de Jhne Le Briz	1				Chemin qui monte du Saint-Esprit à St. Guedas	4
à Boizic et hoivis Tonellec	N° 145 - LE BRAS (Henriette)	1					2 6
Yvon Le Gal - Dom Pierre de Broerech	N° 146 - LE TOUCQUET (dom Jehan), <i>chapelain</i>	1	1			Maison tenue à cause de la chapellenie de Saint-Julien	4 2
Olivier Le Picault Péro	N° 147 - BAUD (Alain) et ses enfants COQUENOL (Jehan) 1/2	1					6
à Collet	N° 148 - Le chevalier du SAINT-ESPRIT, dom Thomas Baud prieur (f° 51 v°) <i>Locataire : Jh. Le Floch.</i>	1		1			2
Louczaut	N° 149 - BONFILZ (Yvon).	1					2
	N° 150 - Le Sgt de KERMADIO	1	1				8 4
	N° 151 - Le même	1					1
Perrot Largouet	N° 152 - Le même <i>Locataire : Guill. Loger cordonnier</i>	1					3
	N° 153 - ST. ESPRIT (mazière froste)	1					4
	N° 154 - M ^e GICQUEL (Jehan)			1			3 4
						(froste)	

Anciens occupants fin xv ^e - début xvi ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
Olivier Le Saulx au Moisir Kerran	(^o 53) La rue du Merzen, l'autre côté de la rue. N° 155 - LE MEIGNAN Guillaume.	1					2
au Gonello	N° 156 - SPINEFORT Paul marié à Marie Laezec	1	1			(vieille mazière)	5
	N° 157 : les mêmes <i>Locataire P. Le Roux</i> <i>fèvre</i>	1				(neuve)	2
Merignon	N° 158 : ST ESPRIT	1		1		(mazière)	1 3
Geoffroy Estoillart	(^o 53 v ^o) La rue aux Fèvres						
au Chauvel	N° 159 : ST ESPRIT	1					4
Guillaume Madec Yvon Bertran	N° 160 : idem N° 161 - LE COURIAULT Loys sgr de Queluelen et son fils Morice	1					7
	N° 162 - St ESPRIT (^o 54) <i>Locataire : Jh. Le Denizat</i>	1					1
Maître Olivier Le Saulx	N° 163 - LE MEIGNEN Guill. et sa femme	1					1 3
	N° 164 - veuve de Ch. GICQUEL <i>Locataire : Jehan Bonnec-boucher</i>	1					2

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
Louis Audren Jehan Audren	N° 165 - LE DOROLOIT N° 166 - Henriette N° 167 - veuve Collo N° 168. f° 55)	1 1 1 1					7 1 11 3 8 4
Jehan Verso	N° 169 - MICHEL Jacques dit Gelouart	.1	1		Maison neuve édiflée à la place d'une vieille mazière (f° 55 v°)		5
Jehan Le Gonnello	N° 170 - LE BLEIZ et sa mère LE GONNELLO Françoise dame de Treme	1					7
au Chirouppvier	N° 171 - RIPVIERE (Pierre)	.1				4	
Nicolas Pelletier	N° 172 - LE GONNELLO (François et Olivier) héritiers de Pierre	1				4	4
Pierre Garric Jehan Chirouppvier	N° 173 - GARRIC (Jehan) & Jhne LE GARREC de St Goustan (f° 56v°) Locataire : Y. Le Garrec	1			Rue aux Fèbvres		10
Jehan Guillo puis Pierre Moual	N° 174 - COURRIAULT (Rolland). Locataire : Pierre Maupertuis	1					7 6
au Ynissan	N° 175 - QUEHEON (Raoul de) Locataire : Pierre Maupertuis	1					11
	N° 176 - QUEHEON (R.)	1	1				20

Anciens occupants fin xv ^e - début xv ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s du
Olivier Ploemer	N° 177 - Le même	1	1				10
(^o 58) La rue au Boulliac	N° 178 - MAUPERTUYS Pierre.	1					
Yvon Le Picart texier	N° 179 - PASQUIO Yvon qui succède à Yvon Le Picart «texier»	1				La «maison au charretier» près de la la Salle du St. Esprit, près du four de Kermadic (^o 58)	5
Marc Guillot Yvon Le Gal	N° 180 - HAREL (Guill.)	.1				Venelle qui conduit à la maison priorale d'Auray au St. Esprit, face au four Kermadic, près du couvent (sic) du St Esprit.	4
Olivier Le Picard Hoïrs de Perrine Rio femme de Girard Morice	N° 181 - LE BIHAN (Jhne) veuve de Jehan Gillet La même	1 1	1				2 1 6
Yvon Le Garec noirs au Toullet	N° 182- LE BRAS Henriette et Jhne	1					6
au Guillemyn	N° 183 - KERGUIRIS Jehan marié à Marie Escorchard (^o 59) <i>Locataire - Matel</i>	1	1				1 2
	N° 184 - Veuve LE COUPPER (Martin) et Vallance Le Coupper fille de Martin	1		(petite)			6
	N° 185 - Les mêmes					une vieille muraille	2

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
	N° 186 - Les mêmes	1	(grande)				1
Jehan Prenarec	N° 187 - LE TOUCQUET dom Jehan	1					4 4
Maître Jehan de Villiers	N° 188 - GUILLEMOT Henri	1	1			Près de l'église St-Thomas (f° 60)	3 6
Pierre Kervenec	N° 189 - le même	1				Près de l'église N.D du cimetière	7 6
	N° 190 - LE MEZEC Pierre	1				Près du four au Duc et d'un chemin (f° 61)	3
au Tarricon	N° 191 - GUYDO (Jehan) et sa femme	1	1				2
au Huguet	N° 192 - LEGO (Symon) QUATREVAUX (Loyse)	1				Près de St. Guédas	1 6
	N° 193 - TANGUY Aliecte veuve Fr. Madec			1 (petit)		Près du cimetière ND	2
	N° 194 - PERO (Vincent) Locataire : Jehan Le Lynec arbalétrier	1 (petite) (neuve)				Près des ponts (sic) de St. Goustan	90
<i>De nouvelles baillées de terres «frostes» f° 64</i>							
COILLO (Jehan)	Une pièce de terre qui doit y édifier					Es mettes du Loc, au bord du chemin d'Auray	7 6
CADIO (Pierre)	Une pièce de terre						22

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
PARTENAY (Guillaume)	Une motte de terre						5
Le même	Une autre motte où il y a une manière de fontaine						2 6
LE GLOUANNEC (Olivier)	Une pièce de terre						5

VILLE DE SAINT-GOUSTAN

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
N° 1 - Kerdany (Marion) <i>Locataire: Pierre Le Falhun.</i>	1 1 (petite)					Au bout du pont de Saint-Goustan	1
N° 2 - JUMEL (Thomas) et sa femme & LE FALHUN (Laurens) fils d'Yvon Le Falhun.	1					Près du pont dominant sur la «mer» (F° 68 v°)	12
N° 3 - PERO (Vincent) <i>Locataire: Pierre Celynet</i>	1					à la suite	4 2
N° 4 - HENRY (Jehan) RIVIERE (Pierre) <i>en différend</i>	1 1					à la suite	rien obeissance
N° 5 - LE LYNNEC (Jacques)	1					à la suite	7 6
N° 6 - CADIO (Philippe)	1					Au coin comme on va à Saint - Fiacre (F° 69)	rien
N° 7 - 8 - COLLO (Olive) curatrice d'Eonnette DOROLLOT	2 3					Rue Neuve, près d'une venelle dominant sur la «mer». Un jardin près de l'Eglise Saint-Sauveur (F° 70)	13
N° 9 - CADIO (Philippe) et ses consors, enfants d'Olivier CADIO.	1					Venelle de la mer	2 6
N° 10 - MORO (Vincent)	1 2				étable	rue Neuve	11 8

Anciens occupants fin XV ^e - début XVI ^e	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
N° 11 - KERGUIRIS (Geoffroy)	1 1					pavé (de la rue Neuve)	rien
KERGUIRIS (Marie)	1 1					idem	rien
N° 12 - LE LINEC (Joseph)	1					La dernière maison (de)vers Saint-Fiacre	5
N° 13 - THOMELIN (Catherine)	1					Pavé (de la rue Neuve) d'un côté, mer de l'autre (n° 71).	rien
N° 14 - RIO (François)	1					mer d'un côté	4 10
N° 15 - GUIMARHO (Vincent)	1						27
N° 16 - KERGUIRIS (Raoul)					parc	Chemin qui conduit du bourg à St Fiacre (n° 72)	
N° 17 - Enfants Le BRAS sous la tutelle d'Yvon Kerguiris	1					Chemin qui va de la rue Neuve à Saint-Fiacre	rien
N° 18 - BODJEC (Ch. de) fils de Perrine Le Linec.	1 1 (neuve)					chemin de la rue Neuve à Saint-Fiacre (n° 72)	4
N° 19 - CADJO (hoirs d'Olivier)	1 (petit)				«seriziers»	rue Neuve (n° 72)	rien
N° 20 - BEAUJOUAN (François)	1 (grand)					à la suite	2
N° 21 - LINEC (Loyse)	2					à la suite	13 6

Anciens occupants fin xv ^e - début xvr	Occupants locataires	m	j	pl.	divers	indications de localisation.	rentes s dn
N° 22 - LE MEIGNAN Silvestre	1 (couv. de glé)					à la suite (n° 73)	10
N° 23 - RIO (François)	1						3
N° 24 - RIO (François) de Loemaria & KAER mari de M. Guimar <i>Loc. Jehan Le Parquier.</i>	1						6 8
N° 25 - KERIGUIS (Geoffroy)	1					au coin par lequel on va du Grand Port à Saint-Fiacre et ouvrant sur le pavé com- me on va du port à Saint-Sauveur, vis-à-vis de Saint-Renan (n° 74)	7
N° 26 - Kerdany (Marion) et enfants	1					Vis-à-vis de la chapelle Saint-Renan.	2 6
N° 27 - CADIO (Yvon) et sa femme (M. Lynec)	1					idem	2 6
N° 28 - PERO (Vincent) et sa femme	1					idem	rien
N° 29 - LE DOROLLOT (Henriette)	1					Pavé comme on va du Grand Port à Saint-Sauveur (n° 74)	rien
N° 30 - GUYMAR (Marguerite et Margelye)	1						rien

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 31 - CADIO (Jacquette)	1						2 6
N° 32 - BAUBES (Olivier) et LINEC (Pierre) son consort fils de + Jehan	1						12 6
N° 33 - PREGENT (Yvon) dit Quintin	1					vic à vis de l'église Saint-Sauveur	1
N° 34 - CADIO (Philippe)	1						1 6
N° 35 - LE GONNELLO (Françoise)	1					Grand Chemin de Saut- Sauveur à la Croix-Neuve même chemin	2
N° 36 - KIRDANY (Marion)	1		(petit)				1
N° 37 - LE DOROLOT (Henriette)	1						2
N° 38 - RIVIERE (Pierre)	1					cerné de chemins	2
N° 39 - LE PARQUIER (Jehan)	1		1			sur une venelle	3 6
N° 40 - BOIL (Guill.) fils de Jehan	1						2
N° 41 - GUIMARHO (François)	1						rien
N° 42 - YNNYSANNO (Ysabeau)	1						8

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 43 - LE LINEC (Jehan)	1						rien
N° 44 - KERGUIRIS (Yvon) et consors	1					Aux douves de St-Goustan et près du chemin de la rue Neuve à Saint-Fiacre (n° 78)	2
N° 45 - LE LINEC (Jehan)	1					sur la venelle et douves	2 5
N° 46 - LE GAL (Julienne)	1					idem	1 6
N° 47 - KERGUIRIS (Yvon)	1					Grand Chemin de Saint-Sauveur à la Croix Neuve	rien
(n° 79) Du côté gauche dudit. chemin venant devers la Croix Neuve.							
N° 48 - LE DOUBLE (Jehan)	1					un commencement de maison.	1
N° 49 - LE DIABAPT (Geffreline)	1					Entre les douves et la venelle.	1
N° 50 - LE BOURGUYEN (Jehan)	1					idem	1
N° 51 - MOYEC (François) marié à Perrine Jacques	1					idem	2 6
N° 52 - GEGOUZAT (Jehanne) veuve de Jehan Guymardo	1					faisant le coin devers le Petit Port et ouvrant sur le pavé (n° 79 v°)	2 6
N° 53 - BOBES (Olivier)	1					Donnant sur la rive de la mer et sur le pavé du Petit Port (n° 80). Joignant le cimetière de Saint-Sauveur et le courtil du Presbytère	3

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dh.
(° 80) Rue par laquelle on va du Grand Port au Petit Port du côté destre, commençant aux maisons des hoirs de François Le Lien.							
N° 54 - 55-LE LIEN	1					Sur le Grand Port, sur la rue et sur la venelle de la mer.	15
hoirs de François et sa veuve J. Cadio.	1						
N° 56 - LE GAC (Julienne)	1	1				Venelle de ladic. rue à la mer	1 2
N° 57 - LE MEIGEN (Pierre)	1	1				Près le Port Baril auquel port, il y a présent un moyer	5 2
						au Port Baril, donnant sur la mer	1
N° 58 - KERGUIRIS (Yvon) et sa femme + sa seur Alicete veuve d'H. Le Braz.	1	1					16
N° 59 - PREGENT (Yvon) dit Quinin et sa femme Adzelime à cause d'elle (° 81v°).	1					sur la mer	2
N° 60 - LE COURIAUD (Rolland)	1						rien
N° 61 - LE MEIGNEN (Guill.) (neuve)	1					sur la mer	rien
N° 62 - GUILLEMOT (Henry)	1						6 4
N° 63 - SAINT-JEHAN (Pierre) dit Montfort	1					sur la mer	2 6
N° 64 - LE PARQUER (Jehan)	1	1				Le jardin donnant sur mer	3 6

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 65 - KERGUIRIS (Yvon)	1					donnant sur une venelle	rien
N° 66 - BOUIL (Guil)	1				une cour donnant sur le pavé		rien
N° 67 - LE LINEC (Jehan) fils de Thomas	1				un degré par dehors pour y monter		rien
N° 68 - LE GONNELLO (Fr.) et femme	1					Au joignant de la maison précédente et sous le même toit (° 83 v°)	rien
N° 69 - Le GONNELO	1					faisant le coin pour dévaler au port	rien
N° 70 - LE ROUX (Jehan) sa femme Fr. Coillo	1					Au même endroit	rien
(° 84) Rue et petit chemin par lequel on va du petit port à la Croix Neuve, du côté gauche.							
N° 71 - LE PAIGE (Yvon) et QUINTIN (Yvon)	1			(vieille)			5
N° 72 - LE BLENANEC (Henry) et sa femme Jehanne Le Saut (de nouvelle baillée)	1			(frostie)		aux douves de Saint-Goustan, joignant la vieille muraille de lad. ville (° 84 v°) et près de «pertuis» où l'on fait la chaux. Près du jardin du presbytère.	2
N° 73 - JEGOUZAL (Jehanne)	1			(petit)		idem	2
N° 74 - RIVIERE (Pierre)	1			(petit)			5
N° 75 - BOBES (Olivier) ou KERGUIRIS (G.) contestation	1			(grand)			rien

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 76 - KERGUIRIS (Geoffroy)	1					Près du cimetière et sur le grand chemin de l'église de Saint-Sauveur à la Croix Neuve (N° 85 v°).	rien
N° 77 - KERGUIRIS (Marguerite)	1		(petit)			Devers la Croix Neuve, tirant sur l'église, près du cimetière.	1 8
Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn
(N° 86) La Grande Rue qui conduit du grand port de Saint-Goustan au petit port, des deux côtés puis un petit chemin par lequel on va du port à la Croix Neuve.							
N° 78 - LE PAIGE (Yvon) et QUINTIN (Yvon) en contestation	1						rien
N° 79 - ROUXELET (Marie) fille de Jehan.	1					Domant sur la Grande Rue	rien
N° 80 - LE DOROLOLOT (Henriette) locataire : Jehan Guimarho	1	1					rien
N° 81 - JAC (Perrine) femme de François Morec.	1	1				venelle conduisant de la Grande Rue à Saint-Sauveur	rien
(N° 87) De l'autre côté de lad. venelle et petit chemin comme on va à l'église.							
N° 82 - Seigneur de KERISPEREZ & BOBES (Olivier) Un différend	1						8
N° 83 - MAHIE Jacqueline femme d'Yvon Pasquo	1	1				Sur le pavé de la Grande	2

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 84 - QUINTIN (Yvon)	1	1	(conv. de glé)				rien
N° 85 - idem	1	1	(arboises)				2 4
N° 86 - KEREGURIS (Marguerite)	1						6
N° 87 - LE BLEAUMES (Olivier)	1	1					rien
N° 88 - PULNAN (Christ.) et sa femme Ysabeau Ynisanno.	1	1				Près du Port au Baril et d'une grande place (f° 88)	5
N° 89 - THOMASO	1						rien
N° 90 - 91-PULNAN (Ch.) et sa femme	1	1	(grande)				5
N° 92 - GUIMARHO (Henri) et sa femme	1	1	(petite)			Sur la place vis-à-vis du port au Baril et venelle qui mène du port à l'église Saint-Sauveur (f° 89)	7 6
N° 93 - THOMELIN (Guill.)	1	1	(neuve)			Chemin de Saint-Renan à Saint-Sauveur et venelle	1 8
N° 94 - LE BODOYEC (Charles) fils de Perrine Le Linec	1					Ouvrant sur l'issue du devant du portail de Saint-Sauveur (f° 89 v°)	2 9
N° 95 - CADIO (Philippe)	1					Chemin de Saint-Renan à Saint-Sauveur	2 4
N° 96 - ALOUANNO (hoirs) <i>Locataire : Guill. Moison</i>	1					Il tient le courtil de l'église Grande Rue, vis-à-vis du du Port au Baril (f° 90 v°)	rien 4

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 97 - MONTFORT (Pierre)	1	1				Sur le Port au Baril	4
N° 98 - MONTFORT (P.)	1	1					3
N° 99 - LE LINEC (Jehan) fils de Jehan.	1	1					5
N° 100 - HENRY (Alain) Locataire : Catherine Le Corsec.	1	1					5
N° 101 - MONTFORT (Pierre dit Perrot)	1					Venelle de la rue St. Sauveur	rien
N° 102 - YERUR (Joaquin)	1						8
N° 103 - KERGUIRIS (Jehan)	1	1					3
N° 104 - KERGUIRIS (Raoul)	1	1					2
N° 105 - KERNYER (Yvon)	1					Vis-à-vis du Grand Port (n° 90)	7 6
N° 106 - CADIO Jacqueline veuve de Fr. Le Lien et ses enfants.	1					ouvrant sur le Grand Port	7 6
N° 107 - LE LINEC (Pierre) fils de Jehan. Les détenteurs sont Joseph Le Linec et Olivier Bobes.	1					Au long de l'Eglise de Saint Renan et sur le chemin vers Saint-Sauveur. (n° 92 v°)	15

(n° 93) En la rue derrière Saint-Renan tirant à l'église de Saint-Sauveur.

Occupants	m	j	pl.	terre	divers	localisation	rentes s dn.
N° 108 - Kerdany (Marion)	1	1	(neuve)		salorge	Vis-à-vis du pignon de Saint-Renan entre deux chemins comme on va du Grand Port à Saint-Renan.	3
N° 109 - Bodriec (Charles de)	1		(la maison de l'hospital)		(°93)	Pavé de Saint-Renan à Saint-Sauveur.	3 4
N° 110 - Cadio (Jacquette) veuve Fr. Le Lyen	1	1	(petite) (gê)			Du côté gauche rue de St Renan à l'église Saint-Sauveur & chemin par lequel on va pareillement de St Renan à St Sauveur.	2
N° 111 - Kerdany (Marion)	1					Près de l'église et au coin du cimetière, chemin de Saint-Renan à St Sauveur (° 95)	1
N° 112 - Kerguiris (Raoul)	1					Rue du Petit Port par laquelle on va du Grand Port de Saint-Goustan au Petit Port près le Port Baril.	rien
N° 113 - Le Groec (Yvon) dernier enchérisseur d'une nouvelle baillée en 1547 avec promesse de construire	1	1	vide				100

Le rentier se poursuit dans sa partie rurale.